

➤ Rapport d'Activité

# 2019





|   |                |
|---|----------------|
| Édito.....  | page 5         |
| Les dates clés.....                                     | pages 6 et 7   |
| L'identité communautaire du pays d'Héricourt .....      | pages 8 à 13   |
| Aménagement du Territoire .....                         | pages 14 à 23  |
| Développement Économique .....                          | pages 24 à 29  |
| Animation périscolaire et loisirs .....                 | pages 30 à 33  |
| Tourisme - Cadre de vie - Patrimoine .....              | pages 34 et 35 |
| Environnement - Déchets .....                           | pages 36 à 39  |
| Habitat et Énergies renouvelables .....                 | pages 40 et 43 |
| Développement culturel et sportif .....                 | pages 44 à 53  |
| Petite Enfance .....                                    | pages 54 à 63  |
| Emploi - Insertion professionnelle et formation .....   | pages 64 à 66  |
| Information - Communication .....                       | pages 67 à 69  |
| Finances .....  | pages 70 à 87  |
| Moyens Généraux, Financiers et Ressources Humaines..... | pages 88 à 90  |
| Le mot du Directeur .....                               | page 91        |



**pays d'Héricourt**  
**communauté de communes**

Maison du Territoire  
3 rue Niemöller  
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70  
fax : 03 84 46 98 71

[contact@payshericourt.fr](mailto:contact@payshericourt.fr)

[payshericourt.fr](http://payshericourt.fr)

Conception impression :  
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos : communauté de communes  
du pays d'Héricourt, ville d'Héricourt et UP  
Photo de couverture : Bassin d'apprentissage de natation





**pays**  
**d'Héricourt**  
communauté de communes

Je veux tout d'abord remercier les élus communautaires pour leur confiance renouvelée à l'occasion de la mise en place de la gouvernance de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt le 16 juillet 2020 dans la salle de la Cavalerie.

Je veux également une nouvelle fois saluer le dévouement de nos agents des services publics intercommunaux qui ont assuré la continuité des services durant la pandémie de COVID 19. Le projet intercommunal s'est bâti au fil des années, mais 2019 et 2020 constituent des années charnières pour le développement de notre Pays d'Héricourt.

Le contrat de développement métropolitain signé en juillet 2019 avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'élaboration parallèle du contrat PACT que je signerai début 2021 avec le Conseil Départemental de la Haute-Saône constitue la feuille de route des 6 prochaines années.

Le projet de multiplex cinéma (7 salles), le Centre Régional de formation aux arts du cirque, la salle des musiques actuelles sont des projets majeurs. Avec la médiathèque, l'école de musique, ces trois nouveaux projets porteront l'image et l'attractivité de notre territoire avec la constitution d'un pôle culturel majeur sur Echenans sous Mont Vaudois / Héricourt.

Au total de 2020 à 2026, le Conseil Départemental de la Haute-Saône et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté soutiendront nos projets pour un montant de plus de 4 Millions d'euros. Les conséquences économiques de la crise sanitaire sont devant nous et il est probable que nous devrons ajuster le calendrier des réalisations.

L'économie et l'emploi sont toujours des priorités absolues :

- La réalisation d'une plateforme de 3 hectares aux Guinottes,
- La poursuite des travaux d'aménagement des Guinottes 3 sur 5 hectares supplémentaires,
- La poursuite des travaux du PLUi pour mettre en œuvre une nouvelle zone économique de grande ampleur aux abords de la 2 fois 2 voies à Luze.

Le Pays d'Héricourt est en effet de plus en plus identifié par de gros partenaires industriels qui sont à la recherche de zones d'implantation. C'est un enjeu majeur pour l'avenir de nos enfants, en effet sur l'ensemble du Territoire de l'Aire Urbaine (Belfort, Héricourt, Montbéliard) les zones d'activités sont bientôt saturées.

J'ai signé le 7 février dernier, la convention de partenariat (État, Région Bourgogne Franche-Comté, Conseil Général de la Haute-Saône, Conseil Départemental du Territoire de Belfort, Grand Belfort et CCGPH) pour la mise en 2 fois 2 voies de la portion RN19 entre Héricourt et Sévenans. La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt finance à hauteur de 250 000 euros ce projet estimé à 22 Millions d'euros. Je suis heureux d'avoir contribué avec force à cette étape importante pour tous les habitants d'Héricourt et du Pays d'Héricourt.

En 2019 encore, plusieurs réalisations importantes ont rythmé la vie de notre territoire :

- L'ouverture de la voie du tram d'Héricourt à Luze et Couthenans qui devrait être prolongée jusqu'à Saulnot,
- La liaison du parc urbain de la Lizaine à partir du centre d'Héricourt qui amorce une piste cyclable en direction de Montbéliard,
- Enfin, le schéma des voies cyclables adopté constitue une avancée attendue par les habitants pour les mobilités douces du Pays d'Héricourt et le développement durable.

Voici quelques étapes de notre projet et de notre développement futur. Je veux également remercier tous les élus et tous les agents de notre communauté de communes pour leur implication et leur dévouement au service de nous tous.

Fernand BURKHALTER

Maire d'Héricourt  
Président de la communauté  
de communes du pays d'Héricourt

Bien cordialement  
Burkhalter

 [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

## Janvier

### 1<sup>er</sup> janvier

Création de la commune nouvelle d'Héricourt - Tavey

### 31 janvier

Entrée au capital de SEDIA

## Février

### 9 février

1<sup>er</sup> concours de trompette à l'École de musique

### 18 au 22 février

Séjour ski extrascolaire à Longeville Mont d'Or

### 28 février

Réunion de présentation à destination des élus du schéma de déploiement départemental du Très haut-débit

## Mars

### 23 mars

Enjouez-vous

### 25 au 30 mars

Semaine petite enfance

## Avril

### 11 avril

Décision d'instituer le versement transport au 1<sup>er</sup> juillet 2019

## Mai

### 17, 18 et 19 mai

« Hairspray » Spectacle de Choréïa

### 28 mai

Speed meeting à la Maison de la formation dans le cadre de l'opération Créaffaire

## Juin

### 22 juin

Remise des prix du concours « invente-moi un jeu » organisé par les pôles périscolaires du Pays d'Héricourt

## Juillet

### 4 juillet

Adoption de la politique de soutien aux hébergements touristiques sur le Pays d'Héricourt

### 8 juillet

Inauguration du gymnase intercommunal du champ de foire

### 12 juillet

Passage du Tour de France

### 15 juillet

Inauguration du NRO à Héricourt

## Août

Ouverture du centre de loisirs Cadet Rousselle à Héricourt

### 31 août

Inauguration de la piste cyclable de la voie du tram

## Septembre

### 1<sup>er</sup> septembre

Mise en service de la navette gare

### 2 septembre

Signature de l'avenant au Contrat de Ruralité avec l'État

### 6 septembre

Inauguration de la nouvelle parcelle des Jardins du Mont Vaudois à Trémoins et Verlans

### 13 septembre

Rendez-vous en Territoire d'Industrie à la cavalerie à Héricourt

### 16 septembre

Mise en service du bassin d'apprentissage

## Octobre

### 3 octobre

Avenant au Contrat PACT 2014 – 2020 avec le Département de Haute-Saône

### 6 octobre

Enlivrez-vous

### 10 octobre

Conférence annuelle du Pôle petite enfance et de la Médiathèque « L'impact de l'alimentation sur le comportement de l'enfant »

### 21 octobre

Signature du Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté

### 24 octobre

Visite de l'extension du bâtiment d'ACIER + par les élus communautaires

## Novembre

### 14 novembre

Engagement de la CCPH dans la démarche d'élaboration d'un PCAET

## Décembre

### 9 et 12 décembre

Spectacle de fin d'année du Pôle petite enfance

### 17 décembre

Début des travaux du parc urbain de la Lizaine à Héricourt

### 20 décembre

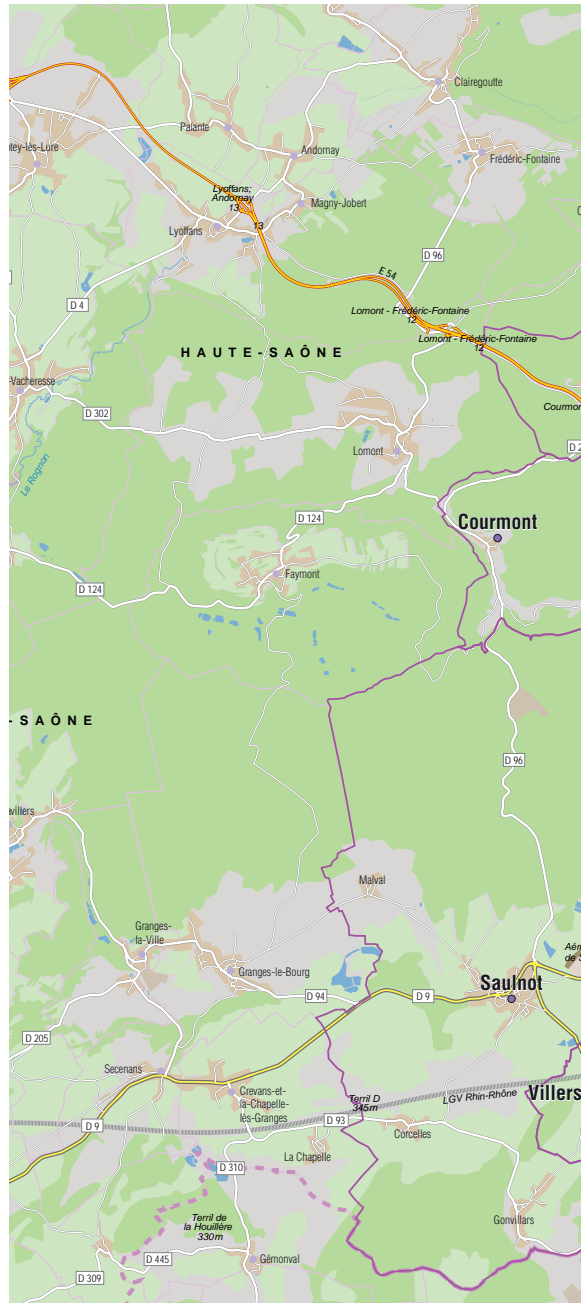
Arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté



## L'identité communautaire du pays d'Héricourt

La Communauté de Communes créée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2000 est un établissement public de coopération intercommunale doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Elle est composée de 23 communes qui ont décidé de s'unir pour œuvrer ensemble et concevoir un projet de territoire. Elle n'intervient que dans les seuls domaines de compétences qui lui ont été transférés par les communes membres.





## Les Conseillers Communautaires

Le Conseil Communautaire est composé de 44 délégués titulaires, 21 délégués suppléants et 7 auditeurs libres selon la répartition suivante :

| Communes                 | Titulaires                                 | Suppléants             | Auditeurs libres                          |
|--------------------------|--|------------------------|---|
| AIBRE                    | M. Alain BERNAUDAT                         | M. Jean-Paul SEGUIN    |   |
| BELVERNE                 | M. Stéphane REMY                           | M. Nicolas HASENFRAZT  |   |
| BREVILLIERS              | M. Michel CLAUDEL                          | M. Daniel CHARMOILLAUX |   |
| CHAGEY                   | Mme Josette LOCH                           | Mme Chantal FERRY      |   |
| CHALONVILLARS            | M. Jean-Claude KUBLER<br>Mme Sophie SEYRIG |                        | M. Christian PY<br>Mme Stéphanie CHEVRIER |
| CHAMPEY                  | M. Jean VALLEY                             | M. Pierre DUVERNOY     | M. Claude PERRIN                          |
| CHAVANNE                 | M. Jean-Pierre MATHEY                      | M. Sébastien SENECOT   |   |
| CHENEBIER                | Mme Marie-Odile NOWINSKI                   | M. Francis ABRV        | Mme Danielle CROISSANT                    |
| COISEVAUX                | M. Robert BOURQUIN                         | Mme Pascale RAPP       |   |
| COURMONT                 | M. Jean VILLANI                            | M. Valéry VOUAGNET     |   |
| COUTHENANS               | M. Jean-Denis PERRET-GENTIL                | M. Arnaud TRIBILLON    | M. Alain FRADET                           |
| ÉCHENANS<br>S/MT VAUDOIS | M. Dominique CHAUDEY                       | M. Jean-Marc CROISSANT |   |
| ÉTOBON                   | M. Daniel COUSSEAU                         | M. André BOYER         |   |

|                              |   |                          |                        |
|------------------------------|---|--------------------------|------------------------|
| <b>HÉRICOURT</b>             | M. Fernand BURKHALTER<br>Mme Martine PEQUIGNOT<br>M. Pierre-Yves SUTTER<br>Mme Danielle BOURGON<br>M. Alain PARCELLIER<br>Mme Catherine FORTES<br>M. Patrick PAGLIA<br>Mme Dominique VARESCHARD<br>M. Luc BERNARD<br>Mme Dahlila MEDDOUR<br>M. Yves GERMAIN<br>M. Blaise-Samuel BECKER<br>Mme Sandrine PALÉO<br>M. Rémy BANET<br>Mme Anne-Marie BOUCHÉ<br>Mme Sylvie CANTI<br>M. Christophe GODARD<br>Mme Chantal GRISIER<br>M. Ismaël MOUMAN<br>M. Gilles LAZAR<br>M. Gérard CLÉMENT |                          |                        |
| <b>LAIRE</b>                 | M. André-Marie DEPOUTOT   | M. Stéphane SCHORI       |                        |
| <b>LE VERNROY</b>            | Mme Myriam IOSS   | M. Serge ROUSSEAU        |                        |
| <b>LWZE</b>                  | M. Jacques ABRY   | M. Éric STEIB            | Mme Carole VALLADONT   |
| <b>MANDREVILLARS</b>         | M. Jean-Jacques SOMBSTHAY   | Mme Catherine LOCATELLI  |                        |
| <b>SAULNOT</b>               | M. Christian GAUSSIN  | M. Jean-François RIBIERE | M. Jean-Pierre BARAFFE |
| <b>TRÉMOINS</b>              | M. Grégoire GILLE   | M. Georges DORMOY        |                        |
| <b>VERLANS</b>               | M. Luc BOULLÉE  | M. Jean THIEBAUD         |                        |
| <b>VILLERS<br/>S/SAULNOT</b> | M. Guy GREZEL   | M. Alain ROBERT          |                        |
| <b>VYANS LE VAL</b>          | M. Jean-François NARDIN   | M. Yves LIGIER           |                        |

Le Président de la CCPH, Fernand BURKHALTER, prépare et exécute le budget. Il préside l'assemblée délibérante et met en application les décisions votées par le Conseil Communautaire.

Les services de la CCPH sont placés sous l'autorité du Président et sont dirigés par le Directeur Général des Services.

## L'exécutif

Président :

**Fernand BURKHALTER**

1<sup>er</sup> Vice-président :

**Jean-Jacques SOMBSTHAY**

Aménagement du Territoire

2<sup>e</sup> Vice-président :

**Jacques ABRY**

Développement Economique

3<sup>e</sup> Vice-président :

**Robert BOURQUIN**

Enfance - jeunesse

4<sup>e</sup> Vice-présidente :

**Martine PEQUIGNOT**

Mutualisation

5<sup>e</sup> Vice-président :

**Luc BOULLÉE**

Développement culturel et sportif

6<sup>e</sup> Vice-présidente :

**Dahlila MEDDOUR**

Petite enfance

7<sup>e</sup> Vice-président :

**Jean VALLEY**

Environnement - déchets

8<sup>e</sup> Vice-président :

**Michel CLAUDEL**

Finances - fiscalité

9<sup>e</sup> Vice-Présidente :

**Marie-Odile NOWINSKI**

Emploi - Insertion - Formation

10<sup>e</sup> Vice-Président :

**Jean-Claude KUBLER**

Communication

11<sup>e</sup> Vice-président :

**Christian GAUSSIN**

Energies renouvelables

12<sup>e</sup> Vice-président :

**Dominique CHAUDEY**

Développement durable - Tourisme - Patrimoine

13<sup>e</sup> Vice-Présidente :

**Catherine FORTES**

Habitat

14<sup>e</sup> Vice-Président :

**Grégoire GILLE**

Gestion des cours d'eau

15<sup>e</sup> Vice-Président :

**Jean-François NARDIN**

Haut-débit



Séance du  
conseil communautaire



## Une nouvelle commune d'Héricourt

La création de la commune nouvelle d'Héricourt au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec l'intégration de TAVEY a engendré une modification du périmètre de la CCPH qui est passé de 24 communes à 23. Ainsi, une nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires a dû être effectuée.

Le poste de conseiller de Gérard CLÉMENT, Maire délégué de Tavey a automatiquement été transféré à Héricourt sans qu'il y ait besoin de nouvelle désignation.

### > 2019 en quelques chiffres

**8** séances plénières du Conseil communautaire

**19** réunions de bureau

**9** réunions de commission

**15** Vice-Présidents

**215** délibérations

**5** budgets

**163,6** kilomètres de superficie

**20 962** habitants (population municipale légale 2017 - INSEE)



Mairie d'Héricourt



Mairie de Tavey

## Aménagement du territoire

budget :  
**846 890 €**

### > 2019 en quelques chiffres

**1 489** adhérents

**148** usagers supplémentaires dont **34** PMR et **38** adhérents pour la navette gare

**98 899** km facturés

**5 379** transports PMR

**1 548** transports valides

**5 376** tickets vendus

**114** titres Aire urbaine jour utilisés

**82** actifs



### Compétence Mobilité

Devenue Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) en 2018, la CCPH a commencé à investir cette nouvelle compétence.

Si certaines actions sont déjà exercées (Transport à la Demande, Plan vélo), la gestion effective des transports scolaires sera assurée par la CCPH en septembre 2021. Jusque-là, la Région continue à gérer par délégation de la CCPH les 33 circuits de transports utilisés par nos 1 200 élèves.

Par ailleurs, le Conseil communautaire a décidé d'instituer le Versement Transport pour accompagner le déploiement progressif de cette nouvelle compétence.

### Hériva : le service TAD complété par la navette gare

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, une navette à destination de l'Hôpital Nord Franche-Comté et de la gare TGV est mise en place pour une phase test avec 4 passages quotidiens (2 le matin et 2 l'après-midi) déclenchés à la demande.

Ce nouveau service, très attendu par la population, a connu un franc succès dès son lancement et a relancé les adhésions auprès de nos services.

**hériva**  
solutions déplacements Pays d'Héricourt

## Mise en œuvre du schéma local de voies cyclables

La CCPH a mis en place un schéma local des voies cyclables dans le but de favoriser les déplacements doux sur son territoire mais aussi afin de se connecter à l'Aire urbaine. Plusieurs projets sont en cours ou terminés :

### Les travaux de la voie du Tram sont terminés

Les travaux de l'ancienne voie du tram, qui consistent à créer une liaison Héricourt-Saulnot, sont terminés. Cette première piste qui longe la Lizaine, commence à l'ancienne gare du tram à Héricourt et se termine au lieu-dit « La Mouteille ». 4 253 mètres de voies en enrobé sont ainsi mis à disposition des piétons, cyclistes, rollers et randonneurs. Les travaux s'élèvent à **224 000 €**.

Ce premier tronçon du réseau cyclable intercommunal a été inauguré le 31 août en présence de Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône, Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH et Dominique CHAUDEY, Vice-Président de la CCPH en charge du développement durable.

Deux études ont été confiées au cabinet Delplanque : une étude pré opérationnelle au prolongement de la voie du Tram, avec plusieurs propositions de tracés et l'étude sommaire pour la connexion à la Coulée Verte. Pour cette dernière, la CCPH souhaite se connecter aux infrastructures cyclables internationales puisque depuis la coulée verte on peut rejoindre l'Eurovélo 6.



Inauguration de la voie du Tram

## Lancement des travaux du parc urbain de la Lizaine

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le nouveau parc urbain de la Lizaine à Héricourt d'une superficie de 2 hectares s'inscrit dans un plan d'ensemble de protection de la zone humide de la Lizaine. Ainsi, le 17 décembre, le premier arbre a été planté symbolisant le début des travaux. La CCPH accompagne ce projet par une maîtrise d'œuvre déléguée à la Ville d'Héricourt pour la création d'une piste cyclable.





## Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Cette année, 3 grands dossiers ont animé le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté :

### **Le contrat Métropolitain signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté**

En soutenant les projets ambitieux portés par le Nord Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté contribue très significativement à la dynamique de l'arc métropolitain régional et au développement de notre territoire.

Dans ce contexte d'une ambition régionale, réaffirmée par le SRADDET « Ici 2050 », autour de l'attractivité régionale, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle Métropolitain Nord-Franche-Comté se sont rapprochés pour construire le Contrat métropolitain, en recherchant les projets qui seront soutenus et qui constitueront donc l'objet de ce contrat.

Les 49 propositions soutenues et retenues dans ce contrat découlent de la stratégie du pôle pour la période 2018 - 2020 et sont structurées autour de trois axes :

- Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs,
- Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique,
- Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité.

Pour ce qui concerne les projets du Pays d'Héricourt, tous les projets présentés par la communauté de communes et la ville d'Héricourt ont été retenus et mobilisent 3 Millions d'euros de la Région.

| Contrat Métropolitain   |                   |                      |                      |
|---|-------------------|----------------------|----------------------|
| Opérations  | Maître d'ouvrage  | Coût estimatif en HT | Subvention régionale |
| Travaux d'aménagement de l'École des arts du cirque   | CCPH              | 420 000 €            | 190 000 €            |
| Création d'un centre de formation professionnelle des arts du cirque                            | CCPH              | 1 600 000 €          | 800 000 €            |
| Création d'un Tiers lieu – Centre d'échanges et de savoirs                                      | CCPH              | 520 000 €            | 260 000 €            |
| Création d'une plate-forme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et de loisir | CCPH              | 1 500 000 €          | 750 000 €            |
| <b>TOTAL</b>  |                   | <b>4 040 000 €</b>   | <b>2 000 000 €</b>   |
| Cap territoire  |                   |                      |                      |
| Aménagement d'un parc urbain multigénérationnel   | Ville d'Héricourt | 850 000 €            | 340 000 €            |
| Requalification du parvis de la tour du Château, des rues et des espaces publics environnants   | Ville d'Héricourt | 1 200 000 €          | 245 000 €            |
| Requalification urbaine et aménagement entrée Ouest Héricourt – avenue de St Valbert            | Ville d'Héricourt | 436 000 €            | 240 000 €            |
| Coulée verte connexion avec l'agglomération de Belfort  | CCPH              | 700 000 €            | 175 000 €            |
| <b>TOTAL</b>  |                   | <b>3 186 000 €</b>   | <b>1 000 000 €</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  |                   | <b>7 226 000 €</b>   | <b>3 000 000 €</b>   |

## Contrat local de santé Nord Franche-Comté

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a proposé au Pôle métropolitain la signature d'un Contrat Local de Santé qui s'inscrit dans le prolongement du Projet Régional de Santé Bourgogne Franche Comté. Ce contrat est un outil d'implication des collectivités territoriales dans les politiques de santé conduites par l'ARS.



C'est un outil de l'ARS pour décliner le Projet Régional de Santé et pour consolider le partenariat local (acteur du système, collectivités locales, assurance maladie...).

Il est conclu pour une durée de 5 ans (2018-2023) avec pour objectifs :

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Décliner les politiques de santé (nationales et régionales) à l'échelle locale,
- Mettre en cohérence des leviers et des acteurs autour des priorités définies localement,
- Améliorer la coordination entre les champs de la santé pour répondre aux situations complexes de prises en charge.

Il a été signé le 21 octobre entre l'ARS, le Pôle Métropolitain, les Préfectures de Haute-Saône, du Doubs et du Territoire de Belfort, le Conseil Régional, les Départements de Haute-Saône, du Doubs et du Territoire de Belfort, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie des trois Départements et la Mutualité Sociale Agricole.

## Syndicat SRU Mobilité

Les trois autorités organisatrices de la mobilité qui déploient l'intégralité de leur activité dans le Nord Franche-Comté – Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) avec évolitY, le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTCC90) avec Optymo et la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) avec Hériva – ont décidé de s'associer, sous l'égide du Pôle métropolitain, pour constituer le Syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté.

Créé officiellement par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019, le Syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté a pour objectif de faciliter les déplacements au sein du bassin de vie et d'emploi. Dans cette perspective, il est doté de trois compétences :

- La coordination des services de transport de voyageurs ;
- La mise en place d'un système d'information à l'intention des usagers ;
- La mise en place d'un système de tarification coordonnée.

## Déploiement du Très Haut-débit pour tous les habitants du Pays d'Héricourt

Suite à l'adhésion courant 2018 à Haute Saône Numérique, le Syndicat numérique a pu intégrer l'aménagement numérique du Pays d'Héricourt dans son Schéma de déploiement départemental dans le même calendrier que pour les autres territoires à 3 mois près.

Une réunion d'échanges avec le Président de Haute-Saône Numérique et son Directeur s'est tenue le 28 Février en présence des élus communautaires au cours de laquelle le SLAN 2.0 de la CCPH a été présenté.

Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) a été inauguré le 15 juillet à la rue des fleurs à Héricourt en présence de Yves KRATTINGER, Président du département de Haute-Saône et de Haute-Saône Numérique et de Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH. Installé à proximité du Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA), il regroupera les prises FttH (Fiber To The Home – Fibre à l'habitant) pour 14 communes de la CCPH : Brevilliers, Chagey, Champey, Coisevaux, Couthenans, Echenans sous Mont Vaudois, Héricourt, Luze, Mandrevillars, Tavey, Trémoins, Verlans et Vyans le Val.



Le NRO d'Héricourt

## Contrat PACT : Signature de l'ultime avenant

Par délibération en date du 3 octobre, la CCPH a sollicité le Département afin de réviser le contrat PACT pour un dernier avenant et ainsi procéder à une ultime répartition des crédits.

Ainsi les crédits libérés ou non totalement consommés ont été répartis sur le projet de coulée verte du Pays d'Héricourt pour un financement à hauteur de **341 089 €**.

Pour rappel l'enveloppe attribuée est de **1 545 262 €** et est bien consommée. En effet, le taux de consommation de crédit s'élève à 71.46 % soit **1 104 173 €**.

## Avenant au contrat de ruralité avec l'État

Depuis 2017 et jusqu'en 2020, la CCPH s'est engagée aux côtés de l'État dans le Contrat de Ruralité, qui lui permet de bénéficier des crédits DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui ne sont pas mobilisables en dehors de cette contractualisation. Ainsi des projets communaux et communautaires sont inscrits au contrat afin de bénéficier de ces fonds.

Le 2 septembre, un avenant financier pour l'année 2019 a été signé. 13 projets ont été retenus : 4 mobilisent de la DSIL, 8 de la DETR et 1 le FNADT, dans les 6 thématiques identifiées :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs centres, rénovation de l'habitat, soutien au commerce de proximité
- Attractivité du territoire, développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel
- Mobilités locales et accessibilité au territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale, insertion, qualification, jeunesse, éducation

La CCPH est concernée pour la voie du tram et la réhabilitation du sentier pédagogique et 6 communes ont vu leur projet inscrit : Vyans-le-Val, Mandrevillars, Étobon, Échenans-Sous-Mont-Vaudois, Châlonvillars et Héricourt.

Depuis la signature du contrat, les montants de subvention réservés et inscrits au titre du contrat de ruralité sont les suivants :

| 2017         |              | 2018         |              | 2019         |              |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| FSIL         | DETR/FNADT   | DSIL         | DETR/FNADT   | DSIL         | DETR/FNADT   |
| 143 501,00 € | 656 209,00 € | 597 596,00 € | 286 522,45 € | 261 725,51 € | 315 455,00 € |

## L'abondement à l'Aide Exceptionnelle Départementale

Comme chaque année, la CCPH soutient financièrement les communes. 5 communes ont ainsi bénéficié de l'abondement par la CCPH de l'Aide Exceptionnelle Départementale qui s'élève à **8 826,40 €** pour 2019.

| AED 2019                      |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| COMMUNES                      | MONTANT VERSE     |
| BREVILLIERS                   | 2 500,00 €        |
| HÉRICOURT                     | 3 314,70 €        |
| CHAVANNE                      | 773,25 €          |
| COISEVAUX                     | 1 495,80 €        |
| ÉCHENANS SOUS MONT<br>VAUDOIS | 742,65 €          |
|                               | <b>8 826,40 €</b> |



## Protocole d'accord pour la mise en 2x2 voies de la RN 19

Depuis de nombreuses années, les services de l'État ont été interpellés par les Maires, les Présidents de la CCPH et du Département, les parlementaires et les conseillers départementaux pour la mise en 2 x 2 voies de cette portion très accidentogène de la RN19 comprise entre Brevilliers et Sevenans.

Compte tenu des enjeux de sécurité sur cette section très circulée, avec plus de 17 000 véhicules par jour, l'État et la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) ont décidé de répondre favorablement à cette demande et ont étudié les conditions juridiques et financières de mise en place d'un fonds de concours pour le financement de ce projet.

Cet aménagement concerne un segment de 5 kilomètre dont 500 mètres sont situés sur le territoire du Département de Haute-Saône. Il permettra par ailleurs d'améliorer les accès aux équipements métropolitains comme l'hôpital Nord Franche-Comté et la gare LGV, et favorisera l'aménagement du Pays d'Héricourt en facilitant grandement la connexion aux territoires voisins.



Suite à deux réunions avec les collectivités concernées (État, Région Bourgogne Franche-Comté, Départements du Territoire de Belfort et de Haute-Saône, Grand Belfort Communauté d'Agglomération et CCPH), un protocole d'accord a été arrêté pour le financement de ce projet qui présente un coût de 23 Millions d'euros. La participation de la CCPH s'élève à **250 000 €**, soit 1,10 % du coût du projet, qui sera appelée sur plusieurs exercices budgétaires.

Les travaux de réalisation devraient commencer à l'horizon 2023.

## SRADDET

La loi NOTRe du 7 août 2015 a institué un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Cette démarche est labellisée Ici 2050 en Bourgogne-Franche-Comté.

La démarche « Ici 2050 » lancée en 2017, le projet de SRADDET a été arrêté lors de l'assemblée plénière du conseil régional des 27 et 28 juin 2019. Dans le cadre de la phase de consultation le conseil communautaire a rendu un avis favorable au projet de SRADDET le 3 octobre tel que proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté tout en revendiquant la nécessaire cohérence du SRADDET avec la stratégie de développement du Pays d'Héricourt qui repose sur 4 axes de développement :

- Faire du Pays d'Héricourt un territoire connecté au Nord Franche-Comté,
- Faire du Pays d'Héricourt un territoire de développement économique créateur d'emplois,
- Faire du Pays d'Héricourt un territoire attractif,
- Faire du Pays d'Héricourt un territoire de développement durable.



## Service commun du Droit des sols

Mis en place en juillet 2015, le service commun d'Application du Droit des Sols de la CCPH gère le traitement des demandes d'usagers en matière de documents d'urbanisme pour les 19 communes qui ont adhéré. Ce sont donc plus de 3 100 dossiers qui ont été traités par les agents, dont 867 en 2019.

## Mises à jour des documents d'urbanisme des communes : déclarations de projets emportant mise en compatibilité

3 procédures ont été menées en 2019 pour le Plan Local d'Urbanisme d'Échenans sous Mont Vaudois et le Plan d'Occupation des Sols de Saulnot :

- Pour l'installation de l'Odysée du cirque à proximité des Guinottes, la déclaration de projet a été adoptée par le conseil communautaire le 11 avril.
- Pour l'accueil d'un complexe culturel et de loisirs, la procédure de modification du document d'urbanisme a été lancée par le conseil communautaire le 3 octobre.
- Pour le projet de parc éolien porté par la commune de Saulnot, la procédure suit son cours en 2019.

Tableau récapitulatif au 31/12/2019 du service commun du droit des sols

| COMMUNE       | TOTAL PAR<br>COMMUNE<br>2015 | TOTAL PAR<br>COMMUNE<br>2016 | TOTAL PAR<br>COMMUNE<br>2017 | TOTAL PAR<br>COMMUNE<br>2018 | TOTAL PAR<br>COMMUNE<br>2019 | TOTAL PAR<br>COMMUNE |
|---------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------|
| BELVERNE      | 2                            | 4                            | 4                            | 5                            | 4                            | 19                   |
| BREVIILLIERS  | 9                            | 15                           | 9                            | 16                           | 40                           | 89                   |
| CHAGEY        | 4                            | 9                            | 16                           | 12                           | 31                           | 72                   |
| CHALONVILLARS | 8                            | 30                           | 39                           | 33                           | 56                           | 166                  |
| CHAMPEY       | 8                            | 17                           | 17                           | 9                            | 29                           | 80                   |
| CHENEBIER     | 10                           | 22                           | 32                           | 30                           | 39                           | 133                  |
| CLAIREGOUTTE  | 0                            | 19                           | 22                           | 22                           | 26                           | 89                   |
| COUTHENANS    | 4                            | 10                           | 18                           | 19                           | 50                           | 101                  |
| ÉCHENANS      | 12                           | 16                           | 25                           | 26                           | 23                           | 102                  |
| ÉTOBON        | 5                            | 10                           | 7                            | 10                           | 15                           | 47                   |
| HÉRICOURT     | 158                          | 341                          | 347                          | 418                          | 372                          | 1636                 |
| LUZE          | 6                            | 22                           | 32                           | 20                           | 60                           | 140                  |
| MANDREVILLARS | 8                            | 21                           | 24                           | 42                           | 35                           | 130                  |
| SAULNOT       | 11                           | 23                           | 27                           | 22                           | 33                           | 116                  |
| TAVEY         | 9                            | 17                           | 12                           | 22                           | 13                           | 73                   |
| VERLANS       | 7                            | 2                            | 4                            | 10                           | 8                            | 31                   |
| VYANS LE VAL  | 7                            | 9                            | 11                           | 15                           | 21                           | 63                   |
| LE VERNOY     |                              |                              | 7                            | 3                            | 5                            | 15                   |
| CHAVANNE      |                              |                              | 1                            | 3                            | 7                            | 11                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>268</b>                   | <b>587</b>                   | <b>654</b>                   | <b>737</b>                   | <b>867</b>                   | <b>3 113</b>         |

## Développement économique

**budget :**  
**3 430 108 €**

### Zone d'activités des Guinnottes

En juin 2014, ACTEMIUM a été la 9ème entreprise à officialiser son installation sur la zone des Guinnottes 2.

Filiale du groupe VINCI, ACTEMIUM est spécialisée dans la maintenance des outils de production industriels. L'entreprise, qui compte une cinquantaine de salariés sur le site d'Héricourt, a porté son choix sur la zone des Guinnottes 2 en raison de la situation géographique idéale et de l'offre de service du site « prêt à construire ». Initialement installée à Belfort, ACTEMIUM se donne ainsi les moyens de répondre à son développement avec des projets de recrutements annoncés de techniciens en mécanique, en électrotechnique et en chaudronnerie.

Le bâtiment industriel de 2091 m<sup>2</sup> comprend 1500 m<sup>2</sup> d'atelier et 591 m<sup>2</sup> de bureaux et locaux sociaux.



Inauguration du bâtiment le 17 juin

### Zone d'activités des Coquerilles

Dans un objectif de maintien d'une offre d'accueil des entreprises en matière de foncier, la CCPH a engagé la phase 1 de l'aménagement de la zone des Coquerilles (ou Guinnottes 3) fin 2018 avec la livraison début 2019 d'une première plateforme de 30 000 m<sup>2</sup>.



Le choix des élus s'est porté sur la conception et la réalisation de la zone d'activité dans des conditions environnementales et économiques optimisées grâce un mouvement des terres dit en déblai – remblai équilibré, y compris en passant par une phase de concassage sur place des matériaux du site pour coiffer l'ensemble des plateformes.

Lors d'une visite de chantier, les élus ont pu constater sur place les moyens mis en œuvre dans le cadre de ce projet.

Un stock de 13 000 m<sup>3</sup> de matériaux concassés directement issus des opérations de terrassement du lot 1 sera réemployé pour l'aménagement de la phase 2 du projet qui propose environ 40 000 m<sup>2</sup> de plateforme à l'horizon 2021.

## Zone industrielle du Mont Vaudois : Extension du bâtiment d'ACIER +

Courant 2017, ACIER PLUS a fait part à la CCPH et à son bailleur SEDIA de son besoin de réaliser des travaux de transformation et de réaménagement de ses locaux, dans une logique d'optimisation de ses flux de production, de gain de productivité et de développement/ diversification de ses activités. Ces travaux ont été engagés en 2018 et achevés début 2019 et ont consisté en :

- Une extension du bâtiment côté RN19,
- Une extension à l'avant du bâtiment,
- Le réaménagement des locaux sociaux et administratifs,
- Une refonte totale des circulations poids lourds, le tout, pour un budget de **2 276 000 €** et une surface créée de 1 344 m<sup>2</sup>.

Parallèlement, ACIER PLUS a engagé un vaste plan d'investissement de 10 Millions d'euros sur 2 ans afin de moderniser son outil de production, notamment des machines de découpe laser, permettant ainsi à l'entreprise de disposer d'un avantage concurrentiel dans le traitement des tôles de forte épaisseur.

L'accompagnement d'ACIER+ sur ce nouvel investissement immobilier s'est traduit par de nouvelles conditions locatives.



Visite de l'extension  
par les élus le 24 octobre

## Zone d'activités de la Preusse : Installation de l'entreprise EITE

En Mai, Electricité Industrielle et Tertiaire de l'EST (EITE) a inauguré ses nouveaux locaux à Brevilliers. Cette entreprise spécialisée dans les travaux d'installation électrique compte une cinquantaine de salariés.

## CRÉAFFAIRE : accompagner et sécuriser la création d'entreprise

Pour la 8<sup>e</sup> année, la CCPH s'est engagée aux côtés de BGE Franche Comté dans le cadre du dispositif CREAFFAIRE.

### Cette opération s'articule en 4 phases :

**Sensibiliser le plus largement possible à la création d'entreprise :** dans une démarche d'offre de proximité, le bus de la création a stationné les 10 et 15 avril à Héricourt. À son bord, les conseillers BGE ont proposé des informations sur la création d'entreprise et invité les personnes intéressées à participer à des **ateliers pour structurer un projet de création d'entreprise**.



Speed-meeting



L'opération s'est terminée le 28 mai à la Maison de la Formation par un speed-meeting sous forme de rencontres entre experts de la création d'entreprise et porteurs de projets.

Une trentaine de porteurs de projets ont ainsi pu rencontrer ce même jour plusieurs experts socio-professionnels (banquiers, experts-comptables, assureurs, juristes...) lors d'entretiens individuels de 30 minutes.

140 rendez-vous entre experts de la création d'entreprises et futurs entrepreneurs ont été réalisés sur toute la matinée.

L'après-midi, un quizz sur la création d'entreprise animé par un conseiller formateur de BGE Franche-Comté a réuni porteurs de projets et experts.

Dans la continuité de l'opération, BGE Franche Comté propose un accompagnement post-crédation à tous les porteurs qui le souhaitent.

## FISAC : Fonds d'Intervention et de Soutien à l'Artisanat et au Commerce

Accompagner les commerçants et artisans à la modernisation de leurs équipements et renforcer les actions de l'Association des commerçants.

Cette opération, engagée en 2018 bénéficie d'une enveloppe État d'un montant de 41 369 € en fonctionnement et 87 600 € en investissement auxquels viennent s'ajouter des crédits de la CCPH (46 943 € en fonctionnement et 87 600 € en investissement), de la ville d'Héricourt (24 298 € en fonctionnement).

En 2019, 14 commerces ont été accompagnés dont 5 créations d'activité pour un coût total d'investissements de 660 194 € subventionnés à hauteur de 127 252 € à parts égales entre la CCPH et les crédits FISAC.



Création de la boutique EG Mariages et Créations - faubourg de Montbéliard à Héricourt



Rénovation de la boulangerie LEVAIN rue du Four à Héricourt



Association des  
Artisans et Commerçants  
du Pays d'Héricourt  
AACH



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat  
Interdépartementale  
Doubs - Haute-Saône  
Jura - Territoire de Belfort



Modernisation du garage Autoclean à Chalonvillars



Édition du magazine n°2 l'APACH, le guide pour consommer local



Sur le volet fonctionnement, la CCPH a soutenu les actions de l'association des commerçants et des chambres consulaires (CCI et CMAi).



Création d'une activité de restauration ambulante à Tavey



Animation d'ateliers de sensibilisation aux outils numériques en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

## > 2019 en quelques chiffres

**30 000** m<sup>2</sup> aménagés aux Guinottes 3

**5 000** emplois dans le Pays d'Héricourt

**8** zones d'activités



Accompagnement à la transmission par la CC : Reprise de l'épicerie « Le relais des Mousquetaires » à Saulnot.



## Le Nord Franche-Comté labellisé Territoire d'Industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le 22 novembre 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires.

Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir. Il s'articule autour de 4 enjeux majeurs : attirer, recruter, innover et simplifier.

Le Nord Franche-Comté figure ainsi parmi les 124 Territoires d'Industrie et a obtenu le statut de territoire pilote avec la signature d'un protocole portant sur les projets des collectivités signé le 19 mars par les collectivités du Nord Franche-Comté, l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté et les partenaires du Territoire d'Industrie. Un comité de projet a été constitué pour suivre l'avancement des actions inscrites au protocole.

Dans le prolongement de la démarche, une matinée d'échanges avec les industriels du Nord Franche-Comté a été organisée le 13 septembre à la Halle de Cavalerie à Héricourt. Ce « Rendez-vous en territoire d'industrie » a permis de présenter le dispositif aux industriels qui peuvent bénéficier d'accompagnement pour la formation, le recrutement et l'innovation.



Matinée d'échange à la Cavalerie



## Périscolaire et loisirs

budget :  
2 010 449 €

### Un service qui répond au besoin des familles!

8 pôles périscolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt proposent différents accueils aux enfants âgés de 3 à 12 ans :

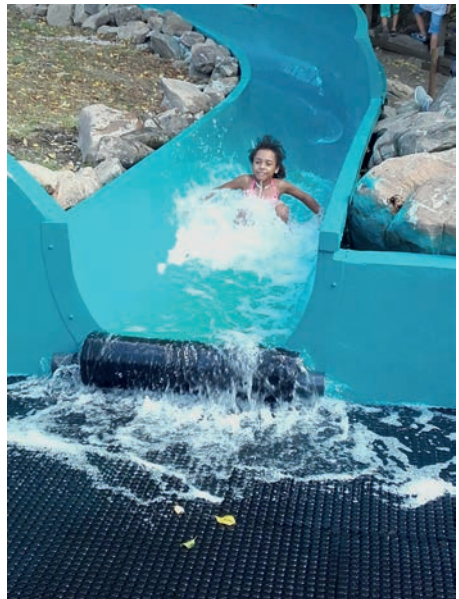
- Périscolaire du lundi au vendredi avec un accueil matin, midi et soir,
- les mercredis : ouvert de 7 h30 à 18 h 30 sur les pôles Cadet Rousselle, Coisevaux, Chenebier et Echenans sous Mont Vaudois,
- les petites vacances sur les pôles d' Héricourt, Coisevaux, Saulnot, Coisevaux et Chenebier (1 semaine sur 2),
- les grandes vacances sur les pôles de Coisevaux, Saulnot, Échenans sous Mont Vaudois au mois de juillet et Cadet Rousselle en juillet et aout,
- 2 séjours (été et hiver) aux enfants de 8 à 12 ans.

Ce service contribue à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Grace à des professionnels de l'animation impliqués, l'offre de service est toujours renouvelée pour la plus grande joie des enfants.



Les enfants au Tour de France



À la ferme aventure



À l'écurie de la Source  
à Échenans sous Mont Vaudois

## > 2019 en quelques chiffres

8 pôles périscolaires

2 comités de pilotage

241 jours d'ouverture

45 021 journées enfants réalisées (2018 : 45 450)

104 385 repas produits

## La cuisine centrale : un service apprécié

Un service de qualité qui se traduit par une augmentation de 2,41 % de repas produits.

### Nombre de repas produits

|                        | 2018           | 2019           | Évolution       |
|------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Chalonvillars          | 8 186          | 7 567          | - 7,56 %        |
| Saulnot                | 10 959         | 12 180         | + 11,14 %       |
| Chenebier              | 5 224          | 5263           | + 0,75 %        |
| Échenans               | 13 744         | 15 765         | + 14,7 %        |
| Coisevaux              | 21 759         | 21 505         | - 1,17 %        |
| Héricourt/<br>Bussurel | 42 057         | 42 105         | + 0,11 %        |
| <b>Total</b>           | <b>101 929</b> | <b>104 385</b> | <b>+ 2,41 %</b> |



Le carnaval s'invite à la cantine

## Spécial séjour pour les enfants de 8 à 12 ans

2 séjours ont été organisés  
au cours de l'année 2019 au cœur  
du Haut-Doubs

### Séjour ski du 18 au 22 février 2019 à Longeville Mont d'Or

Le séjour a pour vocation de faire découvrir le ski nordique, le biathlon ainsi que la raquette à neige à 48 enfants âgés de 8 à 12 ans et d'autres activités en lien avec la neige. Ils ont aussi visité le parc polaire. Les enfants ont pu découvrir plusieurs animaux comme des chiens du Groenland, des rennes, des yacks, des chamois, etc. Grâce à un guide, les enfants ont pu entrer dans les enclos pour être au plus près des animaux présentés. Un safari nordique très apprécié.



Découverte du biathlon

### Séjour été « Multi-activité » à Longeville Mont d'Or

Du 8 au 12 juillet, ce séjour «multi-activités» avait pour fil conducteur de faire découvrir aux enfants différentes activités physiques et sportives. Les 40 enfants inscrits au séjour ont ainsi pu s'initier à l'accrobranche, à l'escalade, au VTT ou encore au tir à l'arc.



Accrobranche

## Zoom sur le concours invente moi un jeu

Le concours « Invente-moi un jeu » a pour objectif de permettre aux enfants de 8 à 12 ans, inscrits sur les différents pôles périscolaires de la CCPH, de créer le jeu de leur rêve avec une seule règle : utiliser principalement des matériaux de récupération.

Les 8 pôles périscolaires (Ploye, Bussurel, Cadet Rousselle, Coisevaux, Saulnot, Chenebier, Echenans-Sous-Mont Vaudois et Châlonvillars) ont participé avec un effectif total de 70 enfants.

Un jury de 4 professionnels du jeu ainsi que deux élus s'est réuni pour élire le jeu le plus méritant. Les familles des participants se sont réunies le 22 juin pour les remises des prix autour d'un petit déjeuner.

Un grand succès pour cette deuxième édition !



Le jury annonce les résultats



Les lauréats



## Tourisme, cadre de vie et patrimoine

budget :  
**86 767 €**

### Des sentiers de randonnée au top

Les 16 sentiers de la CCPH sont entretenus par le Club de Randonnée des SGH qui perçoit un forfait kilométrique de **3 536 €**. Le club est chargé du petit nettoyage des sentiers, de la vérification de l'état du balisage, du remplacement des plaquettes manquantes, de la réfection de la signalétique directionnelle dégradée et du contrôle de l'état des ouvrages mis en place (pont pour franchissement de ruisseaux, passage de clôtures, main courante, ...) sur l'ensemble des sentiers de randonnée.

Il n'y a pas eu de gros travaux pour l'entretien des sentiers, cependant, la CCPH a prévu, comme chaque année, un forfait « débroussaillage » avec Erige, entreprise d'insertion spécialisée dans la préservation du patrimoine et de l'environnement. Cette année, ce sont des sections des sentiers passant par Brevilliers, Champey, Étobon, Héricourt et Saint-Valbert qui ont été débroussaillées. La CCPH prend aussi à sa charge l'achat de petits matériels, balises et poteaux.

### Le parcours pédagogique est opérationnel

Les aménagements, confiés à l'ONF, pour la création du sentier pédagogique ont commencé en juin pour une livraison en juillet et pour un montant prévisionnel de **32 000 €**.

Ce sont 12 stations valorisant les curiosités à voir tout au long du tracé et 3 possibilités de promenades qui sont proposées grâce à un balisage spécifique à base d'un code couleur et de mascottes.



## Schéma de développement de la ceinture fortifiée

Dans le cadre de leur compétence en matière de tourisme, le Grand Belfort et le Pays de Montbéliard Agglomération se sont entendus afin de porter une étude pour l'ensemble du réseau de fortification sur leur territoire. En dehors de ce périmètre, la CCPH et la Ville de Giromagny sont elles aussi concernées par cette valorisation touristique. En effet, le fort du Mont Vaudois fait partie de cette « ceinture fortifiée » constituée des ouvrages réalisés par le Général Séré de Rivières.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités d'intervention du Grand Belfort, porteur du projet, associe PMA, la ville de Giromagny et la CCPH.

La CCPH participe à hauteur de **1 204 €** à l'élaboration du schéma, qui s'élève à **30 000 €**.



Le Fort du Mont Vaudois

## Hébergements touristiques

Lors du Conseil Communautaire du 4 juillet, la CCPH a adopté la politique de soutien aux hébergements touristiques en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Un porteur de projet à Vyans-le-Val a sollicité la CCPH qui lui a accordé une aide à hauteur de **4 893.91 €** pour la création de 2 chambres d'hôtes soit 10 % du coût travaux éligible.



### > 2019 en quelques chiffres

**86** topoguides vendus

**113** Kilomètres de sentiers à la charge de la CCPH

**2 788.47 €** d'achat de fournitures et de petit équipement

**3 536 €** de participation à la gestion et à l'entretien des sentiers

**2 232.20 €** de travaux de débroussaillage

## Environnement Déchets

budget :  
**1 535 129 €**

### Ordures ménagères

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers, le service de collecte voit son activité présentée chaque année dans un rapport spécifique sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Aussi seul un extrait de ce rapport est présenté ici.

La collecte des déchets est assurée en régie par les services de la Communauté de Communes, leur traitement est délégué au SYTEVOM.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe.

### BUDGET RÉALISÉ :

Dépenses de fonctionnement : 1 492 655,10 €  
 Recettes de fonctionnement : 1 526 105,45 €  
 Dépenses d'investissement : 42 474,28 €  
 Recettes d'investissement : 198 033,04 €

### Synthèse des tonnages 2017/2018/2019

| Type de déchets<br>(en tonnes)         | 2017             | 2018             | 2019             | Évolution<br>2018/2019 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------------|
| OM                                     | 3 051,08         | 3 059,98         | 3 029,34         | - 1,01 %               |
| Collecte sélective en<br>porte-à-porte | 1 379,13         | 1 444,21         | 1 407,68         | -2,53 %                |
| Verre                                  | 733,64           | 753,69           | 754,1            | +0,05 %                |
| Mixte                                  | 0                | 0                | 0                | 0                      |
| Déchetteries                           | 5 664,53         | 6 343,80         | 6 707,12         | +5,73 %                |
| <b>Totaux</b>                          | <b>10 828,38</b> | <b>11 601,68</b> | <b>11 898,24</b> | <b>+2,56 %</b>         |



## Points forts de l'année

Tous déchets confondus **11 898,24 tonnes** ont été collectées en 2019 contre , 11 601,68 tonnes en 2018 (+ 2,56 %) soit 538,86 kg/habitant en 2019 et 537,49 kg/habitant en 2018.

La mise en place de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en C 0,5 (passage toutes les 2 semaines) sur la ville d'Héricourt a permis d'optimiser les collectes.

Les tonnages d'OMR collectés par habitant sont passés de 205,05 Kg en 2013 (avant mise en place de la REOMI) à 140 Kg en 2019 ce qui témoigne de la réussite des choix qui ont été effectués. Selon les chiffres de l'Adème, le ratio national par habitant est de 255 Kg (chiffres 2017), la CCPH figure donc parmi les très bons élèves.

Sur la même période les tonnages de collecte sélective par habitant sont passés de 40,69 Kg à 65,38 Kg soit une progression de 60 %. Au niveau national selon les données de l'Adème, le ratio est de 49 Kg, bien en deçà du ratio du territoire communautaire.

En 2019, 3 029,34 tonnes d'OMR (ordures ménagères résiduelles) ont été collectées soit une baisse de 1,00 % des tonnages par rapport à l'année précédente soit une baisse de 1,06 kg par an par habitant.

La Collecte sélective en porte à porte est en baisse de 2,53 % soit - 36,53 tonnes. Cette baisse s'explique par une légère baisse de la population (- 55 habitants) ainsi que par une augmentation du recours au Stop pub.

Le taux de refus moyen pour 2019 est de 26,14 % contre 25,08 % en 2018. Ce taux est un taux moyen calculé sur la base de 10 caractérisations réalisées par le centre de tri de Noidans le Ferroux en présence de l'ambassadeur de tri.

Les résultats de l'année 2019 confirment l'efficacité des mesures mises en place au cours des dernières années (mise place d'une redevance incitative et généralisation de la collecte du CS en porte à porte sur l'ensemble du territoire, réduction des fréquences de collecte des bacs OMR, vente de composteurs à prix modique, ...etc.)

En 2018 la communauté de communes avait sollicité du CODERST une dérogation visant à modifier le rythme de collecte des OMR en assurant une collecte toutes les 2 semaines au lieu d'une collecte hebdomadaire. Nous étions le 1<sup>er</sup> EPCI (avec une ville centre de plus de 10 000 habitants) à demander cette dérogation. Cette dérogation a été accordée à la CCPH sous réserve que celle-ci assure notamment un renforcement du compostage individuel et engage une réflexion sur la collecte des biodéchets. Le succès de la vente de composteurs individuels, la formation engagée d'un maître composteur (qui aboutira en 2020) confirme le respect des engagements pris.

Pour l'année 2019, les tarifs de la redevance sont stables et ils n'ont pas augmenté depuis 13 ans. Les résultats du budget annexe sont très satisfaisants et confirment la gestion rigoureuse de ce service. Le compte administratif 2019 fait état d'un excédent cumulé de **500 000 €** permettant d'auto financer les prochains investissements.

## Composteurs

Depuis 2007, les ménages peuvent acquérir jusqu'à 2 composteurs par an, en bois ou en plastique, au tarif de 20 € l'unité puis 25 € depuis le 23 mars 2017.

Au total 1 916 foyers (dont 67 en 2019) ont été dotés sur le secteur de la Communauté de communes ce qui correspond à 2 333 composteurs (dont 70 en 2019).



## > 2019 en quelques chiffres

**23** communes pour **21 530** habitants

Collecte des OM de la ville d'Héricourt et des villages en **C 0,5** avec du **C1** pour le grand collectif et les grands équipements

Tous déchets confondus, **11 898,24** tonnes ont été collectées en 2019 contre **11 601,68** tonnes en 2018 (+ **2,56 %**) soit **538,86** kg/habitant en 2019 et **537,49** kg/habitant en 2018

**-30,64** tonnes d'OMR traitées par rapport à 2018

**140,70** Kg d'OMR par habitant contre **141,76** Kg par habitant en 2018

**-36,53** tonnes de tri sélectif en porte à porte

**17 153** bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH

**2 333** composteurs achetés depuis 2007 dont **70** en 2019

**9 716** abonnements.

**24 561** factures éditées, **598** mandats et **202** titres

**1 164** tickets d'interventions ouverts pour des échanges, livraisons, retraits de bacs et remplacements de puces inactives

**308** courriers de refus de tri

**102 870,67** € de reversement CITÉO

## Adhésion à Ingénierie 70 : GEMAPI

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) est devenue au 1er janvier 2018 une compétence obligatoire des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La GEMAPI est une compétence exclusive qui a pour vocation de permettre de gérer de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques (gérer les ouvrages de protection, faciliter l'écoulement de l'eau, gérer la végétation...) et l'urbanisme (prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanismes...).

L'adhésion à Ingénierie 70 permettra ainsi à la CCPH de s'appuyer sur une équipe d'experts de cette compétence particulièrement complexe.



## Habitat

**budget :**  
**56 138 €**

### Habitat 2020, un succès qui ne se dément pas

La CCPH, signataire du contrat territorial d'objectif « HABITAT 2020 », contribue chaque année à l'amélioration de l'habitat sur son territoire en apportant une aide financière aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs ainsi que des aides spécifiques :

- **Lutte contre l'Habitat Indigne propriétaire occupant** : Intervention ponctuelle pour les dossiers LHI si besoin et selon avis de la Communauté de Communes.

- **Favoriser le maintien à domicile des propriétaires occupants** : Aide à l'autonomie préventive non financée par l'ANAH pour des propriétaires occupants modestes : subvention de 25 % plafonnée à **8 000 € ht** de travaux.

- **Accompagner la prise en compte des îlots dégradés** : participation de la CCPH à la réalisation du diagnostic préalable, au traitement d'un îlot d'habitat dégradé en vue de définir un programme de réhabilitation / subvention équivalente au Département soit au maximum 50 % d'un coût maximum de **5 000 € ht**.

- **Promotion des logements conventionnés privés** : 5 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH (permettant de mobiliser une aide de 5 % du Département)

- **Promotion des logements conventionnés communaux** : aide complémentaire de 5 % de **50 000 €** de travaux HT par logement pour les logements communaux conventionnés dans le cadre de l'intervention du Département.

Des actions supplémentaires inscrites au contrat PACT permettent d'étoffer les possibilités de financement. Les objectifs prioritaires inscrits au contrat PACT sont :

- **Lutte contre la précarité énergétique propriétaire occupants** : subvention forfaitaire de **500 €** dans le cadre du programme Habiter Mieux (dossiers déposés auprès de l'ANAH) avec en cas d'amélioration de 25 % de l'étiquette énergétique.

- **Lutte contre la précarité énergétique logements locatifs** : subvention forfaitaire de **1 000 €** par logement bénéficiant du programme Habiter Mieux ANAH avec l'obtention d'une étiquette D après travaux avec un gain énergétique de 35 %.

- **Production de logements locatifs bailleurs sociaux** : participation de la CCPH à **3 000 €** par logement complémentaires aux **2 000 €** apportés par logement par la commune permettant de mobiliser **5 000 €** par logement du Conseil Général.

- **Valoriser le cadre de vie** : Aide aux travaux de façades : base 10 % dans la limite de **8 000 € ht** de travaux.

Le cabinet SOLIHA est missionné pour assurer l'animation et le suivi des dossiers mais aussi des permanences mensuelles permettant aux habitants de la CCPH d'être informés au mieux des aides pouvant leur être allouées.

## > 2019 en quelques chiffres

**144** nouveaux contacts

**21 365 €** de subvention CCPH pour 662 899 € de travaux aidés

**50 %** des projets localisés sur Héricourt

**100 %** des contacts sont des propriétaires occupants

## En 2019, 56 dossiers ont été déposés et sont répartis de la façon suivante :

|                                   | Habiter Mieux Sérénité<br>(double compte façades compris) | Habiter Mieux Agilité | Autonomie | Habiter Mieux Agilité + Autonomie | Façades  | Total     |
|-----------------------------------|---|-----------------------|-----------|-----------------------------------|----------|-----------|
| Nombre de projets subventionnés   | 24  | 9                     | 11        | 1                                 | 11       | 56        |
| Montant des travaux               | 394 591 €   | 93 223 €              | 54 869 €  | 23 938 €                          | 96 278 € | 662 899 € |
| Montant des subventions           | 241 002 €   | 22 790 €              | 40 367 €  | 20 516 €                          | 7 265 €  | 331 940 € |
| Dont ANAH                         | 178 682 €   | 27 790 €              | 24 383 €  | 13 528 €                          | X        | 244 383 € |
| Dont Prime Habiter Mieux          | 32 257 €  | X                     | X         | 2 000 €                           | X        | 34 257 €  |
| Dont Conseil Départemental        | 12 000 €  | X                     | 8 846 €   | 988 €                             | X        | 21 834 €  |
| Dont CCPH                         | 13 600 €  | X                     | X         | 500 €                             | 7 265 €  | 21 365 €  |
| Dont Caisses de retraite          | 1 250 €   | X                     | 7 138 €   | 3 500 €                           | X        | 11 888 €  |
| Dont «autres»                     | 3 213 €   | X                     | X         | X                                 | X        | 3 213 €   |
| Moyenne travaux par dossier       | 16 441 €  | 10 358 €              | 4 988 €   | 22 519 €                          | 8 753 €  | X         |
| Moyenne de subvention par dossier | 10 042 €  | 2 532 €               | 3 670 €   | X                                 | X        |           |
| Taux moyen de subvention          | 61 %  | 24 %                  | 74 %      | 86 %                              | 8 %      |           |

## Énergies renouvelables

budget :  
9 000 €

### Le Pôle énergie devient Bourgogne Franche-Comté énergie

L'association Bourgogne Bâtiment durable et le Pôle énergie Franche-Comté ont fusionné au 1er juillet et les statuts ont été modifiés. La nouvelle dénomination de la régie est « Bourgogne-Franche-Comté Énergie ».

### Le rapprochement des deux structures permettra :

- La création d'une seule structure sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté en gardant les deux implantations à Héricourt et Dijon,
- Le maintien du niveau de qualité des services proposés aux professionnels et formateurs du bâtiment à savoir la promotion et l'accompagnement de la mise en œuvre des évolutions liées à l'efficacité énergétique.



La maison des énergies

## Engagement de la CCPH dans le PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un véritable projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Le PCAET est donc le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il est mis en place pour une durée de 6 ans et s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.



La démarche de PCAET comprend les étapes suivantes :

- Un diagnostic partagé du territoire, reprenant l'ensemble des actions déjà engagées,
- La définition des enjeux et objectifs à atteindre pour la Communauté en cohérence avec les engagements nationaux et régionaux,
- La réalisation d'un programme d'actions concrètes permettant de répondre aux objectifs fixés par la CCPH,
- L'intégration d'un dispositif de suivi et d'évaluation,
- Validation par le Préfet de Région et le Conseil Régional.

Les (EPCI) de plus de 20 000 habitants, dont la CCPH fait partie, ont dorénavant la responsabilité de la mise en place des plans climat à l'échelle de leur territoire en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Ceci implique une organisation et coordination à plusieurs niveaux : avec la Région, avec les acteurs socio-économiques du territoire, avec les outils de planification et documents d'urbanisme, avec les démarches de développement durable.

Ainsi, la CCPH s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un PCAET qui sera réalisé par le cabinet SAFEGE. Le conseil communautaire a pris le 14 novembre une déclaration d'intention avant de lancer la concertation préalable du PCAET.



## Développement culturel et sportif

**budget :**  
**3 481 401 €**

### Médiathèque François Mitterrand : 2019, fin de l'acte 1 du Contrat Territoire Lecture

#### 2017-2019 : écrire un chapitre - les arts graphiques

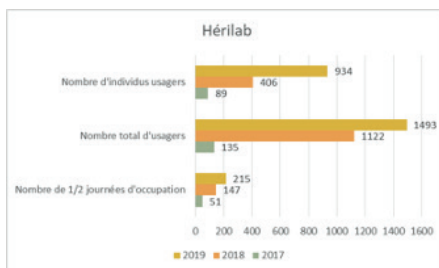
En 2017, après cinq années d'actions de développement ambitieuses portées en totalité par la CCPH, la médiathèque a bénéficié d'un soutien financier important de l'État, par la mise en place sur le territoire intercommunal d'un Contrat Territoire Lecture (CTL). Ce contrat signé pour trois ans a permis de développer de nouveaux projets, d'équiper la médiathèque d'outils performants. Le soutien de l'État sur la politique d'investissement a été complété par des aides du Département de la Haute-Saône, portant chaque année à 80% le montant des aides extérieures pour l'achat du matériel qui équipe hérilab, le FabLab de la médiathèque.

L'ensemble des actions développées dans le cadre de ces soutiens, se sont portées sur la création et l'animation d'un service dédié aux arts visuels et à l'écriture. Nous avons déjà présenté le cadre global de ce nouveau service dans les deux précédents bilans d'activités de la CCPH. Toutefois, 2019 marque la fin de l'acte 1 du CTL. L'heure est donc à l'évaluation générale des trois années d'actions portées dans le cadre de ce projet.

### Herilab, un fablab populaire !

Le FabLab de la médiathèque est exclusivement dédié à la pratique des arts graphiques et plus spécifiquement à la micro-édition artistique. Il est l'outil principal des actions portées par l'équipe dans le domaine des arts visuels. La totalité des dispositifs passés et à venir se concentrent autour du cadre technique et artistique sur lequel la CCPH a construit cet équipement novateur.

L'objectif fixé avec la DRAC au moment de la signature du CTL était qu'hérilab touche en 2019 au minimum 200 personnes. Les animateurs du FabLab en ont accueilli 1493 pour cette deuxième année pleine d'exercice. L'objectif est donc dépassé au-delà de toutes les attentes. Ce résultat très positif est le fruit du dynamisme de l'équipe de la médiathèque qui s'est investie tout au long de l'année pour proposer à différents publics, plus ou moins éloignés, des projets innovants et attractifs.



## Rencontrer les arts grâce aux artistes

Les services arts graphiques de la médiathèque permettent de créer et de faire fructifier la rencontre avec les arts visuels via la pratique artistique. En effet la pratique est l'axe principal de la médiation depuis 2017. Elle passe très régulièrement par la mise en contact entre un public et un artiste. Cette politique d'éducation artistique et culturelle s'est cristallisée autour de la programmation de résidences d'artistes. La présence d'un artiste en résidence sur un territoire permet de créer les conditions de la rencontre avec le public sur un temps plus ou moins long. La médiathèque a opté dès 2017 pour deux types de résidences : un format resserré qui permet sur une période d'un mois de proposer des modules de médiation intensifs sur un temps relativement court, un format plus lâche qui favorise des rencontres régulières par des points de rencontres avec l'artiste sur un temps plus long, une année scolaire par exemple.



Atelier Legogravure



Atelier avec les maternelles

Ainsi en 2019 la médiathèque a accueilli trois artistes en résidence :

- Éloïsa Pérez : designer graphique et chercheuse en typographie qui a porté des projets en direction des élèves des écoles maternelles du Pays d'Héricourt et du Lycée Aragon
- Evelise Millet : artiste et éditrice qui a conduit un projet auprès de trois classes du collège P. et M. Curie
- Quentin Coussirat : graphiste, photographe et éditeur qui anime une fois par mois un atelier artistique en direction d'un groupe de lycéens

Pour toutes ces résidences les artistes invités sont accompagnés techniquement et pédagogiquement par les deux animateurs arts graphiques de la médiathèque.

## Vers un acte 2 du CTL

Dès 2017, l'acte 1 du CTL a permis, par la mise en place d'actions alliant les arts visuels et l'écriture, de créer et/ou renforcer les liens entre la médiathèque et des publics définis comme prioritaires car alors éloignés du service. Trois années après la mise en place et la conduite des actions nées dans le cadre de ce premier acte, le relevé des indicateurs exposés dans l'évaluation du contrat montrent que les objectifs fixés sont, dans leur très grande majorité, dépassés. Au-delà de ces chiffres positifs, les liens créés avec des structures partenaires (éducatives, sociales, médicales...) se renforcent chaque année mais nécessitent encore d'y consacrer une attention particulière pour les pérenniser structurellement, et ce en dépassant les liens humains et les habitudes créées entre les personnels de la médiathèque et ceux des établissements partenaires.

C'est dans cette perspective, et avec la volonté de continuer à renforcer la présence des arts visuels à la médiathèque, que la CCPH et la DRAC Bourgogne Franche-Comté ont commencé en 2019 à discuter de la possibilité de signer un deuxième CTL pour le Pays d'Héricourt. Le cadre de ces discussions s'est également élargi à la liaison du CTL avec un autre contrat territorial qui permettra l'émergence d'une politique d'éducation artistique et culturelle, davantage liée au spectacle vivant. Ce deuxième contrat associera les principaux acteurs culturels du territoire, associations et équipements publics autour de projets participatifs conduits avec et au plus près des habitants du Pays d'Héricourt.

## Innovation et animation : une dynamique constante

Depuis bientôt dix ans l'équipe de la médiathèque creuse le sillon d'un développement dans l'innovation et d'une dynamique par l'animation. L'innovation est passée par la mise en place de services peu traditionnels (ludothèque, arts graphiques) tout autant que par des mesures moins visibles mais également essentielles (élargissement des horaires d'ouverture, libéralisation des règles de prêts...). L'animation, vecteur quotidien de la vitalité du service auprès de ses publics est également une des marques de fabrique de la médiathèque intercommunale. Ces deux logiques combinées permettent une nouvelle fois en 2019 d'enregistrer des résultats record (voir les chiffres clés) sur tous les indicateurs importants qui permettent de mesurer l'impact de l'activité du service à savoir :

- Nombre de documents empruntés par an :  
+ 150 % depuis 2010
- Nombre d'usagers emprunteurs par an :  
+ 80 % depuis 2010
- Nombre d'entrées à la médiathèque par an :  
+ 11 % depuis 2016



Cluedo géant

## > 2019 en quelques chiffres

**35 000** documents (31 500 livres, 2500 jeux, 1000 CD)

**150 000** documents empruntés

**2 730** emprunteurs actifs

**93 300** entrées enregistrées à la médiathèque

**376** visites en moyenne par jour d'ouverture

**77 %** des emprunteurs habitent le Pays d'Héricourt

**174** communes de résidences différentes pour les usagers emprunteurs

**4 619** joueurs aux jeux vidéo

**1140** utilisateurs du catalogue en ligne

## École de Musique

### Des projets musicaux toujours plus nombreux

L'année 2019 aura été une année riche et intense sur le plan musical pour l'École de Musique du Pays d'Héricourt. En effet, parmi les 65 actions différentes portées par la structure, l'année culturelle a été enrichie de plusieurs moments forts soutenus par la CCPH :

- Le traditionnel concert annuel « jeunes Solistes » qui permet aux élèves des plus grands niveaux de se produire en concert devant un public. C'est aussi l'occasion d'inviter et de mettre en valeur un ancien élève de notre école qui se destine à une carrière professionnelle ou qui l'est déjà.
- En février 2019, la 1<sup>ère</sup> édition du Concours national de trompette d'Héricourt qui a permis à une cinquantaine de candidats venus de toute la France de se produire devant 2 invités talentueux, tous 2 solistes à l'Orchestre de l'Opéra de Paris. Un concert de gala complétait ce concours le samedi soir avec les cuivres et percussions de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse. Le spectacle était organisé en partenariat avec l'association Musiques en Pays d'Héricourt. Face au succès de cette première édition, le concours devrait être reconduit en 2021.
- Les ensembles « Choreaia » et « Les Burlesques » ont poursuivi leur ascension et ravi leur public partout où ils se sont produits (Héricourt, Vesoul, Audincourt, Belfort et Melisey) avec leurs spectacles « Hairspray » (Choreaia) et « Les Burlesques sont rock... ou presque ! ».



Les finalistes du concours de trompette

- L'Orchestre d'Harmonie, lui aussi n'est pas resté inactif, avec pas moins de 3 grands projets, tous soutenus par la CCPH, qui ont pu voir le jour au cours de l'année :
- la création de la comédie musicale « La Comédie du Bonheur » qui a réuni les musiciens héricourtois avec des élèves chanteurs et danseurs du Conservatoire du Pays de Montbéliard, Philippe Piéchon à la mise en scène et Claudine Bunod pour le chant.
- le « Concerto pour orgue et orchestre » de Camille Saint-Saëns, avec en soliste Elise Rollin à l'orgue. Cette pièce magistrale a été donnée à l'église de Dannemarie et à l'église d'Héricourt en juin 2019,
- l'accueil des musiciens de l'Harmonie de Vétraz-Montroux, orchestre venu de Haute-Savoie dans le cadre d'un échange entre les 2 formations.
- L'année s'est terminée en apothéose en décembre : l'École de Musique a accueilli dans ses locaux une cinquantaine d'élèves et professeurs de l'Académie Musicale B. Jeremias de Ceske-Budejovice (République Tchèque). Durant une semaine très intense, des rencontres et des projets musicaux

ont pu voir le jour entre les élèves de notre école, les musiciens de l'orchestre d'harmonie et les musiciens tchèques. Cette semaine très riche musicalement et humainement laissera des traces dans les souvenirs des quelques cent cinquante musiciens réunis sur la scène de la Cavalerie pour le concert final ! L'échange devrait se poursuivre en 2021 avec un déplacement de l'orchestre d'harmonie en République Tchèque.

Enfin nous ne pouvons passer sous silence les nombreuses auditions et actions pédagogiques, les examens également, organisés par les différentes classes instrumentales, les professeurs et les élèves. Elles ont rayonné à Héricourt, Verlans, Laire, Chagey mais aussi à Vesoul, Belfort,



Concert d'hiver franco-tchèque

Audincourt, Dannemarie, Delle, à la maison de retraite de Béthanie, et dans les conservatoires d'où provenaient les jurys des examens de fin d'année. L'image de notre école se colporte en effet également par ce biais.

## > 2019 en quelques chiffres

**314** élèves (251 sans Choreia et Burlesques)

**123** élèves résident à Héricourt, 158 dans les villages et **33** à l'extérieur

Une moyenne d'âge de **23** ans avec des élèves âgés de **4** à **76** ans.

**136** garçons pour **178** filles

**172** ont suivi les cours de formation musicale

**216** les cours de formation instrumentale et **162** élèves ont participé aux activités des différents ensembles de pratiques collectives.

**9999** heures d'enseignement (plus 1267 heures hors enseignement pédagogique : préparation des projets, réunions, auditions, arrangements musicaux, etc.)

**65** projets musicaux différents

**8500** personnes dont **900** enfants ont pu profiter des différents projets de l'École de Musique

## Poursuite du travail de sensibilisation des enfants

Les professeurs poursuivent également un travail de sensibilisation à la Musique pour les enfants. Ces actions peuvent prendre diverses formes : petites auditions devant les enfants du RPAM, des projets musicaux avec les enfants des écoles, quelques professeurs et Aline Nacin, des initiations gratuites, ou des portes ouvertes aux écoles primaires organisées sous forme de petite audition des professeurs devant les enfants suivie d'une présentation et d'essais des instruments...

## Maintien d'un enseignement musical de qualité

Les objectifs principaux de l'école sont de permettre à tout élève (enfant ou adulte) d'acquérir un socle musical solide pour pouvoir s'adonner à la Musique en amateur ou d'en faire sa profession s'il le souhaite, mais aussi de permettre aux mélomanes de comprendre et d'apprécier la musique lorsqu'ils l'écoutent au quotidien et de développer des valeurs utiles dans la vie en société pour tout enfant ou adulte : l'écoute des autres, le travail en commun sous la direction d'un chef, la patience, le goût du travail bien fait, l'organisation de l'emploi du temps et bien d'autres...

Pour ce faire, l'action pédagogique de l'école est basée sur 3 axes essentiels : l'enseignement artistique (solfège, instrument, culture musicale...), les actions destinées à faire découvrir la structure et les instruments à tous les publics, et la diffusion musicale sous forme de concerts ou de projets musicaux divers. Enfin un des objectifs pédagogiques essentiels reste toujours le même pour l'équipe pédagogique : apprendre aux élèves à pratiquer la Musique ensemble et non pas seuls chez eux. Les pratiques collectives (orchestres d'élèves, ensemble de musique de chambre...) sont ainsi devenues un cheval de bataille de notre établissement.

## Un établissement d'enseignement artistique reconnu par les grands établissements régionaux

La qualité des actions pédagogiques musicales et de l'enseignement dispensé par l'école suscitent la reconnaissance et la confiance de partenaires culturels et éducatifs locaux et régionaux, qui n'hésitent pas à travailler avec l'équipe de la structure. Aussi tous les projets peuvent être réalisés grâce à des liens très forts entre l'école et les écoles primaires, ou avec les différentes associations locales (l'Orchestre d'Harmonie, la Chorale A'Chor, Musiques en Pays d'Héricourt) et les Conservatoires de Belfort et Montbéliard, le Théâtre de Vesoul, Culture 70...

## Une équipe administrative et enseignante toujours très motivée

Les projets proposés par l'école obtiennent toujours l'aval des élus et la participation financière de la CCPPH et parfois de la Ville d'Héricourt. Ce soutien sans faille démontre l'attachement des élus pour leur école de musique, et la confiance qu'ils accordent à l'équipe dirigeante et enseignante. Ceci rejaille sur la motivation et le dynamisme de tous les acteurs des projets qui ne comptent pas leurs heures pour mener à bien leurs actions musicales. Ceci est possible également grâce à un lieu de travail de qualité, malgré un manque de place de plus en plus perceptible en raison des nombreux projets qui réunissent toujours beaucoup d'élèves. Certains parents comparent souvent le bâtiment à une ruche d'abeilles tant il y a d'allées et venues et d'activités pendant la semaine. Mais tous s'accordent à dire que leurs enfants se sentent bien dans cette école dans laquelle la Musique est enseignée de manière sérieuse et dans la convivialité.



## La saison culturelle

La CCPH subventionne diverses associations afin qu'elles proposent des événements devenus incontournables comme :



Helven (Musiques en Pays d'Héricourt)



No Money Kids (Alternatiff)



Lan party (Come and Play)



Les Timbres (Musique et Mémoire)

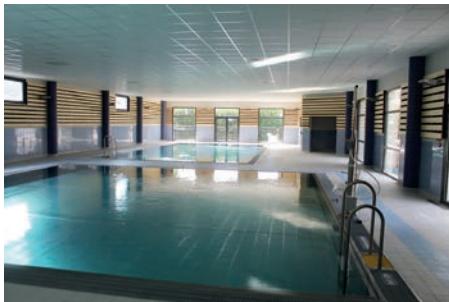
## L'Odyssée du cirque s'installe à Échenans sous Mont Vaudois

Installée provisoirement aux Guinnottes 2 depuis le mois de novembre 2018, l'association a investi sa nouvelle plateforme que lui a livré la CCPH au début du mois de septembre.

Cette construction de 10 000 m<sup>2</sup> est située à Échenans sous Mont Vaudois en face de la zone des Guinnottes 2. Quatre mois de travaux ont été nécessaires pour permettre d'accueillir les 3 chapiteaux et les équipements dédiés. Un parking de 46 places, une aire de retournement pour bus et un accès piétonnier depuis les Guinnottes ont été réalisés.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 453 750 € qui ont été subventionnés à hauteur de 80 % par l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs.

Cette implantation facilitera l'accueil des quelques 250 adhérents que compte l'association.



## Sport

### Équipements sportifs communautaires

La CCPH gère plusieurs équipements sportifs (Le terrain synthétique de Brevilliers, le stabilisé d'Héricourt, le Centre Sportif Intercommunal André Girard et le plateau sportif du Collège Pierre et Marie CURIE) qui font l'objet chaque année de nombreuses demandes d'utilisation de part des associations de la CCPH.

Avec deux nouveaux projets finalisés, le bassin d'apprentissage de la natation et le gymnase du champ de foire, la CCPH affirme désormais le SPORT comme une compétence majeure de son action répondant aussi au dynamisme du tissu associatif sportif.

### Le nouveau bassin d'apprentissage est opérationnel

Le nouveau bassin d'apprentissage est entré en fonction le 16 septembre. Il est mis à la disposition de l'ensemble des écoles primaires du Pays d'Héricourt, des élèves de 6ème du Collège Pierre et Marie Curie et du Collège Saint Joseph mais également l'ADAPEI et l'association multisports, bien-être relaxation (AMBR). Deux maîtres-nageurs assurent les cours de natation selon un planning établi pour l'année scolaire. La CCPH prend en charge les transports scolaires.

Grâce à ses deux bassins en inox, cet équipement de nouvelle génération profitera à tous les enfants dans le cadre de l'apprentissage du savoir nager.



Challenge annuel de l'Arc Héricourtois



## Inauguration du gymnase intercommunal du champ de foire

Projet lancé en 2016, le gymnase intercommunal du Champ de foire est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le gymnase s'étend sur 1 793 m<sup>2</sup> dont 1 267 m<sup>2</sup> pour la partie terrain-tribunes. Mis à la disposition des clubs de basket, handball, volley-ball, badminton et tir à l'arc, ce nouvel équipement sportif permet de désengorger les deux autres gymnases du Pays d'Héricourt et le calendrier d'occupation est déjà complet.

Il a été inauguré le 8 juillet, en présence de Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône, Christophe LEJEUNE, Député de la Haute-Saône, Eric LANCON, Conseiller Régional délégué aux sports, Yves KRATTINGER, Président du Département de Haute-Saône et Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH.

Tous ont salué la qualité exceptionnelle de cet équipement entre sobriété et fonctionnalité.

Ce nouveau Gymnase très attendu des associations sportives a reçu de nombreuses compétitions de Badminton dès son ouverture, mais également le challenge annuel organisé par l'Arc Héricourtois et le Roller Club Héricourtois, innovante compétition de biathlon.

Ainsi, le Pays d'Héricourt a eu le plaisir d'accueillir au Gymnase du Champ de Foire, les 4 et 5 mai 2019, les barrages de montée en championnat de France en National 1 organisés par le Club de Badminton d'Étupes en partenariat avec l'Amicale Laïque Badminton.

Pour l'occasion, le nouveau Gymnase du Champ de Foire a ouvert ses portes aux équipes de Caen, Lyon, Val de Reuil Louviers, Issy les Moulineaux, Chantecler et Étupes.

## Petite enfance

budget :  
**621 654 €**

### Le service Multi-Accueil

Le multi-accueil agréé pour une capacité de 30 places a accueilli en 2019, 92 enfants provenant de 17 communes différentes ce qui traduit un réel besoin des familles du territoire de la CCPH.

Cet équipement intercommunal propose des accueils réguliers et occasionnels afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

### > 2019 en quelques chiffres

**46 280,9** heures facturées

**229** jours d'ouverture

**92** enfants différents accueillis

Tarif moyen 2019 : **1,32 €**

**38** enfants inscrits sous le seuil de pauvreté (tarif < 1 €) soit **41,3 %**

### Le projet pédagogique

Le thème pédagogique de l'année 2019 s'est orienté autour de quatre émotions : la colère, la peur, la tristesse et la joie. Mais pour être appréhendée, une émotion doit être vécue, verbalisée et accompagnée. Ainsi, en abordant simultanément ces émotions tout au long de l'année, ce thème a amené l'équipe pédagogique à travailler sur la prise en charge globale du jeune enfant : l'enfant est une personne à part entière.

À ces émotions, nous allons y associer des couleurs telles que :

la joie



la tristesse



la colère



la peur





L'objectif recherché est de permettre à l'enfant d'identifier les émotions qu'il ressent, de les apprivoiser et de pouvoir les communiquer aux professionnelles pour tendre vers un accueil de qualité individuel. Le souhait est de toujours améliorer la qualité d'accueil de l'enfant dans un cadre collectif.

Avec ce nouveau thème le service a accueilli deux nouvelles mascottes : Piou-piou et Roussette, permettant lors du rituel du « bonjour » de proposer un temps de verbalisation notamment autour des émotions.

Ce projet permet à l'équipe pédagogique d'avoir un fil conducteur tout au long de l'année dans les ateliers d'éveil proposés : imagiers, lotos des émotions, temps d'éveil aux histoires.

## Actions proposées

Plusieurs actions ont été proposées aux enfants des deux sections (petits-moyens et moyens-grands) tout au long de l'année :



La pratique de la langue des signes



La motricité libre



Ateliers sensoriels





Atelier cognitifs

## Des partenariats avec les acteurs locaux



Visite de l'école maternelle Gabrielle Paris

## Ateliers langagiers



Projet d'inclusion d'enfants de l'IME du Pôle enfance d'Héricourt



Visite de l'école de musique

## Moments festifs du multi-accueil



Les anniversaires



Carnaval



La chasse aux œufs



## Les actions communes des deux services Petite Enfance

### La grande semaine de la petite enfance

Sur le thème « Tous différents, tous ensemble. Parents, enfants et professionnels retrouvons-nous, échangeons, jouons », ce fut encore une fois un événement marquant de l'année et toujours aussi apprécié !



### Les soirées de confection de poupées frimousse avec l'UNICEF et la soirée « marottes à Couthenans le 10 mai



### Les sorties à la médiathèque pour des ateliers d'éveil aux histoires et jeux

Les deux services du Pôle ont pu partager à plusieurs reprises des temps d'éveil dans ce vaste espace entièrement dédié aux tout-petits. Les histoires de M. Pouce ont fait l'unanimité tout comme la grosse voiture en bois de l'espace jeu qui n'a malheureusement qu'un seul volant qu'il faut se partager !

## Le spectacle annuel de juin

« Les comptines débarquent » est un spectacle musical et de détente proposé par Philippe COLNOT qui a ravi les enfants dans le parc du Pôle enfance.



La compagnie **Apiquenotte** est venue proposer les 9 et 12 décembre, un spectacle d'un genre nouveau pour le jeune public : le spectacle, **Cirrus Floccus**, théâtre musical pour les tout-petits « Nuage, toi qui voyage... Emmène-moi ! »

## Cette année encore la conférence annuelle

proposée par les services Petite Enfance en partenariat avec le service de la Médiathèque a attiré un grand nombre de parents, grands-parents et professionnels.

Mme MONTESSE, diététicienne et nutritionniste de Haute-Saône, a traité le thème complexe de l'impact de l'alimentation sur le comportement de l'enfant devant un public de 77 personnes.



## Le service Relais Parents Assistantes Maternelles

Le RPAM joue pleinement un rôle qui vise à rompre l'isolement des assistantes maternelles en les accompagnant dans l'exercice de leur profession mais aussi à conseiller les parents employeurs dans leurs relations contractuelles. Conseils, professionnalisation et ateliers ont guidé de manière riche et diversifiée cette année 2019.

Le territoire propose 682 places potentielles d'accueil et 185 assistantes maternelles sont en activité.



## Des temps collectifs diversifiés

L'offre de temps collectifs aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent a une nouvelle fois été plébiscitée tout au long de l'année 2019 comme en témoignent les chiffres ci-dessous :



### Participation annuelle de janvier à décembre 2019

(Ateliers d'éveil, spectacles, ...)

|                            |  |                        |
|----------------------------|--|------------------------|
| Enfants                    | 112 enfants<br>différents                    | 1501<br>participations |
| Assistantes<br>Maternelles | 38 assistantes<br>maternelles<br>différentes | 799<br>participations  |

## Les temps professionnels entre adultes

L'équipe du RPAM organise des temps professionnels entre adultes qui ont rythmé l'année, en soirée ou le samedi, des moments très appréciés par les professionnelles qui peuvent ainsi partager des moments entre collègues, des expériences et surtout beaucoup de bonne humeur.



Atelier artistique au Fab Lab et soirée conviviale de fin d'année scolaire

## > 2019 en quelques chiffres

**185** assistantes maternelles en activité et 8 nouvelles agréées

**682** places potentielles d'accueil (dont une partie réservée uniquement à des enfants de **3 à 18** ans)  
\*source Relais soft au 31/12/2019

**239** familles différentes ont pris contact au moins une fois avec le service

**17** assistantes maternelles différentes en formation continue

**60** ateliers d'éveil hebdomadaires

**22** ateliers d'éveil psychomoteur

**11** ateliers aux comptines signées

**7** ateliers d'éveil aux histoires

**2** spectacles (juin et décembre)

**3** colloques et une conférence

**1** semaine nationale de la Petite Enfance et de la Parentalité

**3** soirées d'ateliers créatifs

## Première journée départementale des Assistantes Maternelles de Haute-Saône

Une journée bien fraîche pour un mois de mai, mais très intéressante pour les 4 assistantes maternelles de la CCPH qui ont rejoint à St Loup les 2 animatrices du RPAM.



## Un nouveau partenariat avec les Communauté de Communes limitrophes de la CCPH à l'occasion du congrès de la Parentalité

La Communauté de Communes du Pays de Lure a décidé d'organiser un mini-congrès sur la Petite Enfance et la Parentalité en septembre 2019 intitulé « Comprends-moi » et mis en œuvre par l'association « Ensemble pour l'éducation de la Petite Enfance ».

La CCPH, la Communauté de communes du Pays de Lure et la Communauté de communes du Pays de Villersexel ont profité de cette initiative Luronne pour décider de la création d'un nouveau type de partenariat pour la mise en place d'une action annuelle autour de la Parentalité.

La CCPH a ainsi participé au congrès à Lure.



## Le Projet « Maison de Tous les dangers »

Dans l'esprit d'un évènement annuel sur la parentalité, le RPAM a bouclé en 2019 un évènement sur les accidents domestiques qui sera proposé en 2020 avec l'aide de la CAF.

Les Communautés de communes du Pays de Lure et du Pays de Villersexel seront associées.



## Un regain pour la formation continue cette année :

Les assistantes maternelles ont fait preuve d'une grande motivation cette année pour suivre des modules de formation continue.

Cette demande importante est à mettre en corrélation avec la réforme de l'agrément qui leur impose de passer une des épreuves du Cap Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAPE) à l'issue de leur deuxième session de formation initiale si elles veulent pouvoir bénéficier ensuite d'un renouvellement au bout de 5 années d'exercice. Le service RPAM a pu organiser ainsi trois formations en 2019 en partenariat avec les RPAM de Lure et Champagny :

- **Construire son livret d'accueil** : les 16 février et 9 mars 2019 avec 8 assistantes maternelles de la CCPH au Relais d'Héricourt,
- **Parler avec un mot et un signe** : les 19 octobre, 9 et 23 novembre 2019 avec 6 assistantes maternelles de la CCPH au Relais d'Héricourt,
- **Deux stages recyclage SST** : le 23 mars 2019 avec 7 assistantes maternelles de la CCPH au Relais de Champagny et le 12 octobre 2019 avec 3 assistantes maternelles de la CCPH au Relais de Lure.

# Emploi, insertion professionnelle et formation

**budget :**  
**503 406 €**

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), une organisation territoriale unique en Haute-Saône fondée sur la complémentarité des acteurs et des outils pour un objectif partagé : favoriser l'accès à l'emploi durable par l'accompagnement à l'autonomie dans l'emploi, la mise en situation de travail et l'accompagnement à la formation.

ANIMER LE RESEAU  
DES PARTENAIRES



Développement de l'autonomie dans l'emploi

METTRE EN  
SITUATION  
DE  
TRAVAIL

**ÉRIGE**  
Taille de pierre et espaces verts

**frip'vie**  
Valorisation d'articles textiles

**Les JARDINS du MONT VAUDOIS**  
Marais biologique

**STIMEL**  
Mise à disposition de personnels

**INéo** Intérim  
Industrie et bâtiment

**ADCH**  
Gestion de la clause insertion

**Mission locale**  
Chargé de relations entreprises

ORGANISER LE PARCOURS  
D'ACCES À L'EMPLOI  
ET À LA FORMATION

**ADCH** Réfèrent de parcours PLIE | **INSERTION 70** Accompagnement des bénéficiaires du RSA

**pôle emploi** | **Mission locale** | **CAP EMPLOI** Prescripteurs du service public de l'emploi





## Volet qualitatif et quantitatif :

46 426 heures de travail réalisées en structure d'insertion par l'activité économique par plus d'une centaine de personnes.

Plus de 130 personnes accompagnées dans leur parcours d'accès à l'emploi durable, tous secteurs d'activité confondus (avec de nombreux contrats réalisés en intérim dans le secteur industriel).



Jardins du Mont Vaudois – Site de Trémoins –  
Les tunnels en cours de montage et les premières cultures de pleins champs



HMS – Nouveaux locaux  
5 rue Anatole France à Héricourt

## Volet financier : 174 405 € dédiés à la politique emploi / insertion sur 4 axes :

**Axe 1 :** le soutien aux actions d'insertion portées par la CCPH pour l'animation du dispositif PLIE et par l'ADCH et la Mission Locale pour l'accompagnement au projet professionnel : 50 166 € de crédits CCPH qui ont permis d'appeler 117 600 € de crédits du Fonds Social européen (FSE),

**Axe 2 :** Le soutien aux autres actions d'insertion (Jardins du Mont-Vaudois, Fripvie) : 42 412 €,

**Axe 3 :** le soutien à l'activité économique des structures d'insertion : commande de travaux et diverses prestations : ÉRIGÉ pour les travaux de réhabilitation du Fort du Mont Vaudois, HMS pour la mise à disposition de personnels, l'ADAPEI pour l'entretien d'espaces verts et des travaux de blanchisserie : 35 012 €,

**Axe 4 :** le soutien à l'investissement des structures d'insertion (nouveaux locaux HMS, tunnels de maraîchage des jardins du Mont Vaudois) : 46 814 €.

## Fin des travaux d'aménagement la Maison de la Formation.

Après l'ouverture des espaces de formation fin 2017, l'aménagement de la Maison de la Formation est achevé avec la requalification du parking attenant pour un coût de chantier de près de **120 000 €**.

33 places de stationnement ont été créées en conservant le caractère paysager de cet espace par la préservation d'un pin remarquable et la création de haies paysagères le long du mur d'enceinte en pierre sèche.

L'accès est réservé aux usagers de la maison de la formation et aux locataires du bailleur NEOLIA et comporte également deux places de stationnement PMR et un abri pour les cycles.

La Maison de la Formation devient un équipement emblématique de la politique de l'emploi et de la formation de la CCPH.

Les travaux conduits ont mis en valeur ce patrimoine remarquable mis à disposition des entreprises et des stagiaires de la formation professionnelle issus de tout le Nord Franche-Comté



## Communication événementiel Soutien aux associations

### Un monde associatif toujours en mouvement

Pour l'année 2019, 24 associations ont reçu une subvention pour un montant total de **48 280 €**.

| Associations                                 | Projet   | Subvention |
|--|--|------------|
| ADIL 70                                      | Aide au fonctionnement en matière de droits au logement                        | 100 €      |
| Alternadiff                                  | Saison musicale  | 2 000 €    |
| APACH  | Organisation de manifestations   | 1 500 €    |
| Arc Héricourtois                             | Soutien à l'association  | 800 €      |
| Chœur et Orchestre du Collège P. et M. CURIE | Organisation de concerts   | 500 €      |
| Chœur et Orchestre du Collège P. et M. CURIE | Subvention exceptionnelle – Organisation du concert pour le 20ème anniversaire | 5 000 €    |
| Collège Pierre et Marie CURIE                | Voyages scolaires  | 2 400 €    |
| Comité des fêtes de Chenebier                | Fête de la Fleur et du Jardin  | 250 €      |
| Come and Play                                | LAN Parties  | 250 €      |
| Culture 70                                   | Soutien à l'association  | 100 €      |
| Culture 70                                   | Organisation des spectacles Choréa en partenariat avec l'école de musique      | 11 500 €   |
| Héricourt Athlétisme Compétition             | En Trail du Mont Vaudois   | <<0 €      |
| Histoire et Patrimoine d'Héricourt           | Organisation de manifestations et édition du cahier n°9                        | 1 350 €    |
| Haute Lizaine Pays d'Héricourt               | Organisation de stages de foot   | 2 500 €    |
| La Marche Buissonnière                       | Participation à des formations   | 250 €      |

|  |   |                 |
|--|---|-----------------|
| La Pluie Vénitienne                        | Carnaval vénitien   | 1 200 €         |
| La Vaudoise Gym                            | Entretien du matériel de gymnastique                            | 500 €           |
| Les Amis de l'Humanité                     | Organisation d'un spectacle                                     | 80 €            |
| Les Amis du Fort du Mont Vaudois           | Organisation de manifestations                                  | 1 750 €         |
| Les chouettes vergers luzois               | Création d'un verger conservatoire de variétés rares et locales | 250 €           |
| Musique et mémoire                         | Festival Musique et mémoire                                     | 1 000 €         |
| Musiques en Pays d'Héricourt               | Organisation de concerts  | 3 500 €         |
| Odyssée du Cirque                          | Soutien à l'association   | 3 000 €         |
| Odyssée du Cirque                          | Organisation du festival annuel                                 | 1 500 €         |
| SGH Athlétisme                             | 10 kms d'Héricourt  | 1 000 €         |
| SGH Foot et Haute Lizaine Pays d'Héricourt | Classe de foot du Collège                                       | 4 500 €         |
| SGH Basket                                 | Organisation de stages de basket                                | 1 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                               |   | <b>48 280 €</b> |

## > 2019 en quelques chiffres

**24** associations ont perçu une subvention de la CCPH

**89 432** visiteurs ont parcouru notre site internet

**257** personnes ont demandé des renseignements via le site

**2** magazines communautaires ont été édités

Ce soutien permanent de la CCPH au tissu associatif montre notre volonté de nous investir au côté des bénévoles et des porteurs de projets qui font l'animation du territoire.



## Édition d'un ouvrage sur Héricourt et son Pays

Claude GILLIOTTE, passionné d'histoire et auteur de plusieurs ouvrages sur Héricourt a mis une nouvelle fois à l'honneur notre pays dans un livret édité dans la collection « Les patrimoines » de l'Est Républicain. Intitulé « Héricourt et son Pays – Une tradition industrielle forte, un cadre de vie attractif », il a été réalisé en partenariat avec la Communauté de communes et la Ville d'Héricourt. Au fil des 50 pages, l'auteur nous fait découvrir l'histoire du château médiéval, les personnages célèbres comme Georges BRETEGNIER, l'histoire de l'industrie textile entre le XVII<sup>ème</sup> siècle et 1991, année où la dernière filature a fermé ses portes, mais aussi le Fort du Mont Vaudois.

## Passage du Tour de France

Le 12 juillet, le Tour de France a fait une incursion sur le Pays d'Héricourt pour sa septième étape reliant Belfort à Châlons-sur-Saône. La caravane publicitaire et les coureurs ont ainsi traversé les communes de Brevilliers, Héricourt, Tavey et Aibre. À cette occasion, de nombreuses animations ont été proposées pour que tous les habitants puissent profiter pleinement de la fête.

La dernière fois que le Tour est passé par la Ville d'Héricourt, c'était le 24 juillet 1997 par une étape entre Colmar et Montbéliard.



# Budget 2019



Les finances de la CCPH sont aujourd'hui articulées dans 6 budgets différents pour un total de plus de 15 millions d'euros de dépenses dont **10 832 110 €** en fonctionnement et **4 335 717 €** en investissement.

|                                      | Fonctionnement         | Investissement        | Total                  |
|--------------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| BUDGET PRINCIPAL                     | 7 662 172,54 €         | 2 655 016,18 €        | 10 317 188,72 €        |
| BUDGET ANNEXE OM                     | 1 492 655,10 €         | 198 033,04 €          | 1 690 688,14 €         |
| BUDGET ANNEXE TRANSPORT              | 159 534,20 €           | 655,00 €              | 160 189,20 €           |
| BUDGET ANNEXE CAPC                   | 118 017,60 €           | 82 281,97 €           | 200 299,57 €           |
| BUDGET ANNEXE ZAC DES<br>GUINNOTTES  | 1 397 471,25 €         | 1 397 471,25 €        | 2 794 942,50 €         |
| BUDGET ANNEXE ZAC DES<br>CHAMPS PIOT | 2 260,00 €             | 2 260,00 €            | 4 520,00 €             |
|                                      | <b>10 832 110,69 €</b> | <b>4 335 717,44 €</b> | <b>15 167 828,13 €</b> |

Malgré les baisses de dotations, et l'augmentation des charges de fonctionnement engendrée par ses prises successives de compétences, la CCPH a su maîtriser son budget tout en se développant, grâce à une bonne stratégie financière :

- Mobilisation importante de subventions
- Signature d'un Pacte Fiscal et Financier avec les communes membres, ce qui a permis de sécuriser les dotations d'État (DGF et FPIC).

- Recours à l'emprunt sans mettre en danger la bonne santé de ses finances

- Activation du levier fiscal de manière progressive et au juste besoin de l'équilibre budgétaire.

## Un endettement maîtrisé

| Prêteurs         | Taux   | Budget             | Capital restant dû au 31/12/2019 | Année d'extinction |
|------------------|--------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Caisse d'Épargne | 4,06 % | Principal          | 20 562,27 €                      | 2020               |
| CAF              | 0 %    | Principal          | 1 874,00 €                       | 2020               |
| CAF              | 0 %    | Principal          | 8 198,68 €                       | 2021               |
| Crédit Agricole  | 1,14 % | Principal          | 765 000,00 €                     | 2032               |
| Banque Populaire | 0,85 % | Principal          | 269 225,90 €                     | 2028               |
| Caisse d'Épargne | 2,96 % | OM                 | 11 386,86 €                      | 2020               |
| Caisse d'Épargne | 2,19 % | OM                 | 105 359,83 €                     | 2029               |
| Banque Populaire | 4,43 % | CAPC               | 94 472,86 €                      | 2023               |
| <b>TOTAL</b>     |        |                    | <b>1 276 080,40 €</b>            |                    |
| Caisse d'Épargne | 0,42 % | ZAC des Guinnottes | 800 000,00 €                     | 2021               |
| <b>TOTAL</b>     |        |                    | <b>2 076 080,40 €</b>            |                    |

Sur les 5 emprunts restants au Budget principal, 2 s'éteignent en 2020. Le niveau d'endettement restera donc très limité donnant ainsi à la CCPH de réelles capacités d'emprunt pour son prochain programme pluri annuel d'investissement.

Le capital restant dû est de **1 276 080 €**, ce qui est très faible.

En effet, l'emprunt à court terme de **800 000 €** au budget ZAC des GUINNOTTES doit être remboursé après commercialisation des terrains et perception des subventions attendues.



## Compte Administratif 2019

### Budget Principal

Le budget principal présente cette année des résultats particulièrement bons tant en fonctionnement (+1 171 822€) qu'en investissement (+639 819€) avec 2 sections excédentaires sur l'exercice.

**Les points forts de ce compte administratif sont de 5 niveaux :**

1 / Des recettes réelles de fonctionnement en forte hausse de **400 K€** grâce au bénéfice du FPIC (+77 K€), d'une grosse progression de la CVAE (+ 130 K€), d'une augmentation importante des bases de fiscalité (+ 70 K€), d'une hausse du produit fiscal TH (+ 125 K€).

2 / Un fort taux de recouvrement des subventions d'investissement avec **1 709 508 €** perçus.

3 / Des écritures transférées au budget annexe des Guinnottes en fin d'année qui reportent le déficit virtuel de l'opération sur le budget annexe.

4 / Le virement au budget annexe Transport n'a pas été réalisé grâce au Versement transport prélevé.

5 / Des charges de fonctionnement qui restent contenues dans l'ensemble des services.

Ce compte administratif témoigne en fonctionnement d'une bonne gestion d'autant plus que les charges de bâtiment sont croissantes en raison de nouveaux équipements et que la masse salariale qui depuis plusieurs années suit l'évolution des transferts de personnels, représente aujourd'hui 50,45 % des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les recettes, leur bon niveau de réalisation (**94,12 %**) est principalement dû aux produits des services à la population qui s'élèvent à **932 K€ (100,33 %)**, à des rôles supplémentaires de fiscalité (**103,69 %**), aux dotations (**97,58 %**) et à la reprise sur provision de **255 894 €**.

En investissement, on note une année marquée par un très haut niveau de réalisations avec plus de 4M€ de travaux et études mandatées.

À ce bilan 2019 positif s'ajoutent un endettement faible avec 14 600 € d'intérêts en fonctionnement et un solde de provisions de **358 110 €**.

Avec les excédents de fonctionnement reportés, c'est un résultat de plus de 2 M € que nous affecterons au budget 2020 tandis que la section d'investissement ne sera quasi pas déficitaire avec **- 36 K€** ce qui peut laisser augurer d'un budget 2020 solide.

## Fonctionnement

Avec un total de dépenses de 7 662 172,54 €, soit 81,63 % des crédits votés, et un total de recettes de 8 833 995,16 € soit 94,12 % des crédits votés, la

section de fonctionnement se solde en 2019 par un excédent de 1 171 822,62 €.

L'excédent cumulé s'élève à 2 084 391,29 €.

| DEPENSES              |  | 2019                         |                       |
|-----------------------|--|------------------------------|-----------------------|
| CHAPITRE              |  | Budgétisé                    | Réalisé               |
| 011                   | Charges à caractère général                    | 1 785 748,95 €               | 1 444 934,74 €        |
| 012                   | Charges de personnel                           | 3 905 950,00 €               | 3 865 939,66 €        |
| 014                   | Atténuations de produits                       | 543 235,00 €                 | 543 234,83 €          |
| 022                   | Dépenses imprévues fonctionnement              | 0,00 €                       | 0,00 €                |
| 023                   | Virement à la section d'investissement         | 665 735,00 €                 | 0,00 €                |
| 042                   | Opérations d'ordre entre sections              | 398 375,26 €                 | 613 858,90 €          |
| 65                    | Autres charges de gestion courante             | 2 064 180,00 €               | 1 172 105,57 €        |
| 66                    | Charges financières                            | 14 701,79 €                  | 14 587,74 €           |
| 67                    | Charges exceptionnelles                        | 8 314,00 €                   | 7 511,10 €            |
| 68                    | Dotations aux amortissements et aux provisions | 0,00 €                       | 0,00 €                |
| <b>Total DEPENSES</b> |  | <b>9 386 240,00 €</b>        | <b>7 662 172,54 €</b> |
|                       |  | <b>Niveau de réalisation</b> | <b>81,63 %</b>        |

| RECETTES              |   | 2019   |                         |
|-----------------------|---|--|-------------------------|
| CHAPITRE              |   | Budgétisé  | Réalisé                 |
| 002                   | Excédent antérieur reporté fonctionnement | 912 568,67 €   | 0,00 €                  |
| 013                   | Atténuations de charges                   | 44 133,47 €  | 98 302,20 €             |
| 042                   | Opérations d'ordre entre sections         | 6 362,44 €   | 6 362,44 €              |
| 70                    | Produits des services                     | 929 912,00 €   | 932 996,77 €            |
| 73                    | Impôts et taxes                           | 5 016 043,00 €                                       | 5 201 131,25 €          |
| 74                    | Dotations, subventions et participations  | 2 154 820,00 €                                       | 2 102 688,35 €          |
| 75                    | Autres produits de gestion courante       | 9 200,00 €   | 13 804,88 €             |
| 77                    | Produits exceptionnels                    | 57 306,00 €  | 222 814,85 €            |
| 78                    | Reprises sur amortissements et provisions | 255 894,42 €   | 255 894,42 €            |
| <b>Total RECETTES</b> |   | <b>9 386 240,00 €</b>                                | <b>8 833 995,16 €</b>   |
|                       |   | <b>Niveau de réalisation (dont excédent reporté)</b> | <b>94,12 %</b>          |
|                       |   | <b>Résultat sur l'exercice (excédent)</b>            | <b>+ 1 171 822,62 €</b> |
|                       |   | <b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b>         | <b>+ 912 568,67 €</b>   |
|                       |   | <b>Résultat cumulé (excédent)</b>                    | <b>+ 2 084 391,29 €</b> |

## Investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élevant à 2 655 016,18 € soit 49,09 % des crédits votés au BP et le total des recettes s'élevant à

3 294 835,63 € soit 60,92 % des crédits votés, la section d'investissement se solde par un excédent de 639 819,45 €. Avec le déficit antérieur, le résultat cumulé s'élève à -36 579,86 €.

|   | 2019                  |                       |
|---|-----------------------|-----------------------|
|   | Budgétisé             | Réalisé               |
| <b>DEPENSES</b>                                       |                       |                       |
| <b>CHAPITRE</b>                                       |                       |                       |
| 001 Solde d'exécution de la section d'invest. reporté | 676 399,31 €          | 0,00 €                |
| 020 Dépenses imprévues                                | 0,14 €                | 0,00 €                |
| 040 Opérations d'ordre entre sections                 | 6 362,44 €            | 6 362,44 €            |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves                | 203 400,00 €          | 0,00 €                |
| 16 Remboursement d'emprunts                           | 124 151,76 €          | 124 151,76 €          |
| 20 Immobilisations incorporelles                      | 139 168,60 €          | 41 759,09 €           |
| 204 Subventions d'équipement versées                  | 304 582,00 €          | 151 739,85 €          |
| 21 Immobilisations corporelles                        | 742 745,27 €          | 308 627,45 €          |
| 23 Immobilisations en cours                           | 3 199 576,48 €        | 2 010 615,59 €        |
| 27 Autres immobilisations financières                 | 12 000,00 €           | 11 760,00 €           |
| <b>Total DEPENSES</b>                                 | <b>5 408 386,00 €</b> | <b>2 655 016,18 €</b> |
| <i>Niveau de réalisation</i>                          |                       | <b>49,09 %</b>        |

|  | 2019                  |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|
|  | Budgétisé             | Réalisé                 |
| <b>RECETTES</b>  |                       |                         |
| <b>CHAPITRE</b>  |                       |                         |
| 021 Virement de la section de fonctionnement                             | 665 735,00 €          | 0,00 €                  |
| 040 Opérations d'ordre entre sections                                    | 398 375,26 €          | 613 858,90 €            |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves                                   | 509 923,74 €          | 815 160,00 €            |
| 13 Subventions d'investissement reçues                                   | 3 466 322,00 €        | 1 709 508,91 €          |
| 16 Emprunts et dettes assimilées   | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| 21 Immobilisations corporelles   | 244 852,00 €          | 27 726,00 €             |
| 23 Immobilisations en cours  | 23 178,00 €           | 28 581,82 €             |
| 27 Autres immobilisations financières                                    | 100 000,00 €          | 100 000,00 €            |
| <b>Total RECETTES</b>  | <b>5 408 386,00 €</b> | <b>3 294 835,63 €</b>   |
| <i>Niveau de réalisation (dont excédent reporté)</i>                     |                       | <b>60,92 %</b>          |
| <i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>                                |                       | <b>+ 639 819,45 €</b>   |
| <i>Résultat antérieur reporté (déficit)</i>                              |                       | <b>- 676 399,31 €</b>   |
| <i>Résultat cumulé (déficit)</i>   |                       | <b>- 36 579,86 €</b>    |
| <b>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</b>            |                       | <b>+ 1 811 642,07 €</b> |
| <b>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</b> |                       | <b>+ 2 047 811,43 €</b> |

## Compte Administratif 2019 Budget annexe Ordures Ménagères

L'exercice 2019 présente un excédent en fonctionnement de **33 450,35 €** et un excédent en investissement de **155 558,76 €**.

Ces excellents résultats sont le reflet des choix stratégiques de la CCPH opérés sur les modalités de mise en œuvre de la redevance incitative qui permettront de procéder en autofinancement à l'acquisition de nos équipements futurs (benne, véhicule, bacs de collecte...).

Rappelons que nous avons par ailleurs une provision pour risque de **447 799,47 €**.

On peut noter que les résultats sont particulièrement bons pour 2019 grâce en grande partie aux recettes des soutiens CITEO (compte 74). Ils permettront de contenir une nouvelle fois les tarifs de la redevance versée par les usagers en 2020.

## Fonctionnement

En 2019, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 492 655,10 € soit 91,64 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève,

quant à lui, à 1 526 105,45 € soit 93,69 % des crédits votés au BP.

L'exercice affiche un excédent de 33 450,35 €. Le résultat cumulé s'élève à 190 499,39 €.

| DEPENSES              |  | 2019                  |                       |
|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE              |  | Budgétisé             | Réalisé               |
| 011                   | Charges à caractère général                              | 181 950,00 €          | 115 092,66 €          |
| 012                   | Charges de personnel                                     | 327 300,00 €          | 326 596,43 €          |
| 022                   | Dépenses imprévues de fonctionnement                     | 30 000,00 €           | 0,00 €                |
| 023                   | Virement à la section d'investissement                   | 7 733,15 €            | 0,00 €                |
| 042                   | Opérations d'ordre entre sections                        | 0,00 €                | 0,00 €                |
| 65                    | Autres charges de gestion courante                       | 903 300,00 €          | 873 357,13 €          |
| 66                    | Charges financières                                      | 2 933,45 €            | 2 933,45 €            |
| 67                    | Charges exceptionnelles                                  | 5 000,00 €            | 4 042,99 €            |
| 68                    | Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions | 170 632,44 €          | 170 632,44 €          |
| <b>Total DEPENSES</b> |  | <b>1 628 849,04 €</b> | <b>1 492 655,10 €</b> |

**91,64%**

*Niveau de réalisation*

| RECETTES              |   | 2019                  |                       |
|-----------------------|---|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE              |   | Budgétisé             | Réalisé               |
| 002                   | Excédent antérieur reporté                            | 157 049,04 €          | 0,00 €                |
| 013                   | Atténuation de charges                                | 3 300,00 €            | 15 160,49 €           |
| 042                   | Opérations d'ordre entre sections                     | 0,00 €                | 0,00 €                |
| 70                    | Ventes de produits, prestations de services           | 1 392 500,00 €        | 1 405 872,58 €        |
| 74                    | Subventions d'exploitation                            | 76 000,00 €           | 104 898,95 €          |
| 75                    | Produits divers de gestion courante                   | 0,00 €                | 0,00 €                |
| 77                    | Produits exceptionnels                                | 0,00 €                | 173,43 €              |
| 78                    | Reprise sur amortissements dépréciation et provisions | 0,00 €                | 0,00 €                |
| <b>Total RECETTES</b> |   | <b>1 628 849,04 €</b> | <b>1 526 105,45 €</b> |

*Niveau de réalisation*

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>    | <b>93,69 %</b>        |
| <i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i> | <b>+ 33 450,35 €</b>  |
| <i>Résultat cumulé (excédent)</i>            | <b>+ 157 049,04 €</b> |
|  | <b>+ 190 499,39 €</b> |



## Investissement

En 2019, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 42 474,28 € soit 12,75 % alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à

198 033,04 € soit 59,46 % des crédits votés. Le budget d'investissement affiche donc un excédent d'investissement sur l'exercice de 155 558,76 €. L'excédent cumulé est de 310 234,74 €.

| <b>DEPENSES</b>              |                                     | <b>2019</b>         |                    |
|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>CHAPITRE</b>              |                                     | <i>Budgétisé</i>    | <i>Réalisé</i>     |
| 020                          | Dépenses imprévues d'investissement | 20 000,00 €         | 0,00 €             |
| 040                          | Opérations d'ordre entre sections   | 0,00 €              | 0,00 €             |
| 041                          | Opérations patrimoniales            | 0,00 €              | 0,00 €             |
| 16                           | Emprunts et dettes assimilées       | 20 377,28 €         | 20 377,28 €        |
| 20                           | Immobilisations incorporelles       | 420,00 €            | 420,00 €           |
| 21                           | Immobilisations corporelles         | 192 244,29 €        | 21 602,00 €        |
| 23                           | Immobilisations en cours            | 100 000,00 €        | 75,00 €            |
| <b>Total DEPENSES</b>        |                                     | <b>333 041,57 €</b> | <b>42 474,28 €</b> |
| <i>Niveau de réalisation</i> |                                     |                     | <b>12,75 %</b>     |

| <b>RECETTES</b>                              |  | <b>2019</b>         |                       |
|--|--|---------------------|-----------------------|
| <b>CHAPITRE</b>                              |  | <i>Budgétisé</i>    | <i>Réalisé</i>        |
| 001  | Solde d'exécution d'investissement reporté | 154 675,98 €        | 0,00 €                |
| 021  | Virement de la section de fonctionnement   | 7 733,15 €          | 0,00 €                |
| 040  | Opérations d'ordre entre sections          | 170 632,44 €        | 170 632,44 €          |
| 041  | Opérations patrimoniales                   | 0,00 €              | 0,00 €                |
| 10   | Dotations, fonds divers et réserves        | 0,00 €              | 19 958,00 €           |
| 13   | Subventions d'investissement               | 0,00 €              | 7 442,60 €            |
| 16   | Emprunts et dettes assimilées              | 0,00 €              | 0,00 €                |
| 21   | Immobilisations corporelles                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| <b>Total RECETTES</b>                        |  | <b>333 041,57 €</b> | <b>198 033,04 €</b>   |
| <i>Niveau de réalisation</i>                 |  |                     | <b>59,46%</b>         |
| <b>Résultat sur l'exercice (excédent)</b>    |  |                     | <b>+ 155 558,76 €</b> |
| <b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b> |  |                     | <b>+ 154 675,98 €</b> |
| <b>Résultat cumulé (excédent)</b>            |  |                     | <b>+ 310 234,74 €</b> |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédentaire)</b> | <b>+ 189 009,11 €</b> |
|---|-----------------------|

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</b> | <b>+ 500 734,13 €</b> |
|--|-----------------------|

## Compte Administratif 2019 Budget annexe transport

Hériva poursuit sa mission de service public de transport de proximité et le nombre d'inscrits ne cesse de progresser puisque 148 nouveaux adhérents ont rejoint Hériva en 2019. L'institution du versement transport à compter du 1er juillet 2019, avec un taux fixé à 0,30 %, permet cette année et pour la 1<sup>ère</sup> fois :

- de ne pas avoir recours à une subvention du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement du budget Transport à la Demande,
- de dégager un excédent de fonctionnement de **22 806,15 €**.

La section d'investissement se solde également par un excédent, à hauteur de **2 230,18 €** auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2018 de **13 630,64 €**, ce qui génère un excédent d'investissement cumulé de **15 860,82 €**. Le résultat cumulé des deux sections confondues s'élève pour l'année 2019 à **38 666,97 €**.

### Hériva en quelques chiffres pour 2019 :

**98 899** kms facturés

**5 376** tickets TAD vendus

**6 927** transports effectués avec une moyenne de 14,5 km par transport

Navette hôpital Nord Franche-Comté / gare TGV : nouveau service

Ouverture du service au 1<sup>er</sup> septembre 2019

**38** adhésions spécifiques à la navette gare



## Fonctionnement

En 2019, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **159 534,20 €** (soit un taux d'exécution de **71,87 %**). Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **182 340,35 €** (soit **82,15 %** d'exécution) dont **166 826,00 €** de recettes rattachées correspondant à la participation 2019 de la région au déficit du service pour **41 826 €** (compte 7472) et au versement transport pour **125 000 €** (compte 734), institué

via la délibération N°53/2019 avec un taux voté à **0,30 %**, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Cette année, la section de fonctionnement n'a pas besoin de subvention du budget principal pour s'équilibrer, elle est même excédentaire de **22 806,15 €**.

| DEPENSES                     |   | 2019                |                     |
|------------------------------|---|---------------------|---------------------|
| CHAPITRE                     |   | Budgétisé           | Réalisé             |
| 011                          | Charges à caractère général             | 199 776,82 €        | 156 649,02 €        |
| 012                          | Charges de personnel et frais assimilés | 14 300,00 €         | 0,00 €              |
| 014                          | Atténuations de produits                | 5 000,00 €          | 0,00 €              |
| 042                          | Opérations d'ordre entre sections       | 2 885,18 €          | 2 885,18 €          |
| <b>Total DEPENSES</b>        |   | <b>221 962,00 €</b> | <b>159 534,20 €</b> |
| <b>Niveau de réalisation</b> |   |                     | <b>71,87 %</b>      |

| RECETTES                                     |   | 2019                |                     |
|--|---|---------------------|---------------------|
| CHAPITRE                                     |   | Budgétisé           | Réalisé             |
| 042  | Opérations d'ordre entre sections           | 451,00 €            | 451,00 €            |
| 70   | Ventes de produits, prestations de services | 15 600,00 €         | 14 811,35 €         |
| 73   | Produits issus de la fiscalité              | 125 000,00 €        | 125 000,00 €        |
| 74   | Dotations, subventions et participations    | 80 911,00 €         | 42 078,00 €         |
| <b>Total RECETTES</b>                        |   | <b>221 962,00 €</b> | <b>182 340,35 €</b> |
| <b>Niveau de réalisation</b>                 |   |                     | <b>82,15%</b>       |
| <b>Résultat sur l'exercice (excédent)</b>    |   |                     | <b>22 806,15 €</b>  |
| <b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b> |   |                     | <b>0,00 €</b>       |
| <b>Résultat cumulé (excédent)</b>            |   |                     | <b>22 806,15 €</b>  |

## Investissement

En investissement, les dépenses de l'année s'élèvent à 655 € et les recettes à 2 885,18 € soit respectivement 3,97 % et 17,47 % de taux d'exécution.

La section d'investissement se solde par un excédent de 2 230,18 € et par un excédent cumulé de 15 860,82€.

| DEPENSES                              |                    | 2019            |              |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------|
| CHAPITRE                              | Budgétisé          | Réalisé         |              |
| 040 Opérations d'ordre entre sections | 451,00 €           | 451,00 €        |              |
| 21 Immobilisations corporelles        | 10 000,00 €        | 0,00 €          |              |
| 23 Immobilisations en cours           | 6 064,82 €         | 204,00 €        |              |
| <b>Total DEPENSES</b>                 | <b>16 515,82 €</b> | <b>655,00 €</b> |              |
| <b>Niveau de réalisation</b>          |                    |                 | <b>3,97%</b> |

| RECETTES                                       |                    | 2019              |                      |
|--|--------------------|-------------------|----------------------|
| CHAPITRE                                       | Budgétisé          | Réalisé           |                      |
| 001 Solde d'exécution d'investissement reporté | 13 630,64 €        | 0,00 €            |                      |
| 040 Opérations d'ordre entre sections          | 2 885,18 €         | 2 885,18 €        |                      |
| <b>Total RECETTES</b>                          | <b>16 515,82 €</b> | <b>2 885,18 €</b> |                      |
| <b>Niveau de réalisation</b>                   |                    |                   | <b>17,47%</b>        |
| <b>Résultat sur l'exercice (excédent)</b>      |                    |                   | <b>+ 2 230,18 €</b>  |
| <b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b>   |                    |                   | <b>+ 13 630,64 €</b> |
| <b>Résultat cumulé (excédent)</b>              |                    |                   | <b>+ 15 860,82 €</b> |

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</b> | <b>+ 25 036,33 €</b> |
|---|----------------------|

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Résultat des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</b> | <b>+ 38 666,97 €</b> |
|--|----------------------|

## Compte Administratif 2019 Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien

La section de fonctionnement du budget annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien 2019 se clôture par un déficit de **2 759,32 €**, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de **20 865,46 €**, ce qui porte l'excédent cumulé de fonctionnement de l'année à **18 106,14 €**.

La section d'investissement se clôture quant à elle avec un solde négatif de **5 696,20 €**. Avec l'excédent reporté 2018 de **99 733,12 €**, le résultat cumulé d'investissement s'élève à **94 036,92 €**.

Pour la neuvième année consécutive ce budget annexe ne nécessite pas de subvention d'équilibre du budget principal, ceci grâce à un bon taux d'occupation.

Globalement le budget du CAPC se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de **112 143,06 €** auquel s'ajoute une provision pour risque locatif de **48 786,38 €** (dont **44 508,53 €** réalisés sur 2015, **14 682,21 €** sur 2016, **6 013,99 €** sur 2017 et **16 418,35 €** repris sur 2018).

## Fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à **118 017,60 €**, ce qui représente **91,86 %** des crédits votés. Les recettes s'élèvent quant à elles à **115 258,28 €** soit un niveau d'exécution de **89,71 %**.

La section de fonctionnement se solde donc par un déficit de **2 759,32 €**. Avec le résultat antérieur reporté de **+ 20 865,46 €**, le résultat cumulé de l'exercice 2019 s'élève à **+18 106,14 €**.

| <b>DEPENSES</b>       |                                      | <b>2019</b>                          |                     |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| <b>CHAPITRE</b>       |                                      | <b>Budgétisé</b>                     | <b>Réalisé</b>      |
| <b>011</b>            | Charges à caractère général          | 40 251,38 €                          | 33 495,49 €         |
| <b>012</b>            | Charges de personnel                 | 4 000,00 €                           | 3 892,50 €          |
| <b>022</b>            | Dépenses imprévues de fonctionnement | 3 600,00 €                           | 0,00 €              |
| <b>042</b>            | Opérations d'ordre entre sections    | 75 835,77 €                          | 75 835,77 €         |
| <b>66</b>             | Charges financières                  | 4 793,84 €                           | 4 793,84 €          |
| <b>Total DEPENSES</b> |                                      | <b>128 480,99 €</b>                  | <b>118 017,60 €</b> |
|                       |                                      | <b>Niveau de réalisation 91,86 %</b> |                     |

| <b>RECETTES</b>       |                                     | <b>2019</b>  |                     |
|-----------------------|-------------------------------------|--|---------------------|
| <b>CHAPITRE</b>       |                                     | <b>Budgétisé</b>   | <b>Réalisé</b>      |
| <b>002</b>            | Excédent antérieur reporté          | 20 865,46 €  | 0,00 €              |
| <b>042</b>            | Opérations d'ordre entre sections   | 41 615,53 €  | 41 615,53 €         |
| <b>70</b>             | Produits des services               | 19 000,00 €  | 23 408,91 €         |
| <b>75</b>             | Autres produits de gestion courante | 47 000,00 €  | 50 233,84 €         |
| <b>Total RECETTES</b> |                                     | <b>128 480,99 €</b>  | <b>115 258,28 €</b> |
|                       |                                     | <b>Niveau de réalisation 89,71 %</b>                       |                     |
|                       |                                     | <b>Résultat sur l'exercice (déficit) - 2 759,32 €</b>      |                     |
|                       |                                     | <b>Résultat antérieur reporté (excédent) + 20 865,46 €</b> |                     |
|                       |                                     | <b>Résultat cumulé (excédent) + 18 106,14 €</b>            |                     |

## Investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 82 281,97 €, et les recettes à 76 585,77 €, soit respectivement 46,87 % et 43,62 % des crédits votés.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 5 696,20 €. Avec le résultat antérieur reporté de + 99 733,12 €, le résultat cumulé de l'exercice 2019 s'élève à + 94 036,92 €.

| <b>DEPENSES</b>              |                                     | <b>2019</b>         |                    |
|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>CHAPITRE</b>              |                                     | <i>Budgétisé</i>    | <i>Réalisé</i>     |
| 020                          | Dépenses imprévues d'investissement | 5 000,00 €          | 0,00 €             |
| 040                          | Opérations d'ordre entre sections   | 41 615,53 €         | 41 615,53 €        |
| 16                           | Remboursement d'emprunts            | 22 666,00 €         | 22 666,00 €        |
| 20                           | Immobilisations incorporelles       | 1 000,00 €          | 0,00 €             |
| 21                           | Immobilisations corporelles         | 3 000,00 €          | 334,58 €           |
| 23                           | Immobilisations en cours            | 102 287,36 €        | 17 665,86 €        |
| <b>Total DEPENSES</b>        |                                     | <b>175 568,89 €</b> | <b>82 281,97 €</b> |
| <b>Niveau de réalisation</b> |                                     |                     | <b>46,87 %</b>     |

| <b>RECETTES</b>                              |  | <b>2019</b>         |                      |
|--|--|---------------------|----------------------|
| <b>CHAPITRE</b>                              |  | <i>Budgétisé</i>    | <i>Réalisé</i>       |
| 001  | Solde d'exécution d'investissement reporté | 99 733,12 €         | 0,00 €               |
| 040  | Opérations d'ordre entre sections          | 75 835,77 €         | 75 835,77 €          |
| 16   | Emprunts et dettes assimilées              | 0,00 €              | 750,00 €             |
| <b>Total RECETTES</b>                        |  | <b>175 568,89 €</b> | <b>76 585,77 €</b>   |
| <b>Niveau de réalisation</b>                 |  |                     | <b>43,62 %</b>       |
| <b>Résultat sur l'exercice (déficit)</b>     |  |                     | <b>- 5 696,20 €</b>  |
| <b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b> |  |                     | <b>+ 99 733,12 €</b> |
| <b>Résultat cumulé (excédent)</b>            |  |                     | <b>+ 94 036,92 €</b> |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)</b>             | <b>- 8 455,52 €</b>   |
| <b>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</b> | <b>+ 112 143,06 €</b> |

## Compte Administratif 2019

### Budget annexe

### ZAC des Champs Piot

Le budget annexe ZA des Champs Piot voté pour la première fois en 2019 concerne l'extension de la zone d'activités de SAULNOT.

En 2019 n'étaient prévus que les frais de bornage et l'acquisition du terrain. Seuls les frais de bornage ont été réalisés, l'acquisition foncière n'ayant été concrétisée qu'en début d'année 2020.

Cela explique que pour ce budget élaboré en comptabilité de stock, la section de fonctionnement se solde à **0,00 €** tandis que la section d'investissement se clôture avec un déficit de **2 260,00 €**.

## Fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à **2 260,00 €** ce qui représente **1,52 %** des crédits votés. Les recettes s'élèvent également à **2 260,00 €** soit un niveau d'identique de **1,52 %**.

La section de fonctionnement se solde donc par un résultat à **0,00 €**.

| DEPENSES                     |  | 2019                |                   |
|------------------------------|--|---------------------|-------------------|
| CHAPITRE                     |  | Budgétisé           | Réalisé           |
| 011                          | Charges à caractère général            | 74 380,00 €         | 2 260,00 €        |
| 023                          | Virement à la section d'investissement | 74 380,00 €         | 0,00 €            |
| <b>Total DEPENSES</b>        |  | <b>148 760,00 €</b> | <b>2 260,00 €</b> |
| <b>Niveau de réalisation</b> |  |                     | <b>1,52 %</b>     |

| RECETTES                          |                                   | 2019                |                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------|
| CHAPITRE                          |                                   | Budgétisé           | Réalisé           |
| 002                               | Excédent antérieur reporté        | 0,00 €              | 0,00 €            |
| 042                               | Opérations d'ordre entre sections | 74 380,00 €         | 2 260,00 €        |
| 77                                | Produits exceptionnels divers     | 74 380,00 €         | 0,00 €            |
| <b>Total RECETTES</b>             |                                   | <b>148 760,00 €</b> | <b>2 260,00 €</b> |
| <b>Niveau de réalisation</b>      |                                   |                     | <b>1,52 %</b>     |
| <b>Résultat sur l'exercice</b>    |                                   |                     | <b>0,00 €</b>     |
| <b>Résultat antérieur reporté</b> |                                   |                     | <b>0,00 €</b>     |
| <b>Résultat cumulé</b>            |                                   |                     | <b>0,00 €</b>     |



## Investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 260,00 €, et les recettes à 0,00 €.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 2 260,00 €.

| <b>DEPENSES</b> |                                   | <b>2019</b>        |                   |
|-----------------|-----------------------------------|--------------------|-------------------|
|                 |                                   | <i>Budgétisé</i>   | <i>Réalisé</i>    |
| <b>040</b>      | <b>CHAPITRE</b>                   |                    |                   |
|                 | Opérations d'ordre entre sections | 74 380,00 €        | 2 260,00 €        |
|                 | <b>Total DEPENSES</b>             | <b>74 380,00 €</b> | <b>2 260,00 €</b> |
|                 | <i>Niveau de réalisation</i>      |                    | <b>3,04 %</b>     |

| <b>RECETTES</b> |  | <b>2019</b>        |                     |
|-----------------|--|--------------------|---------------------|
|                 |  | <i>Budgétisé</i>   | <i>Réalisé</i>      |
| <b>001</b>      | <b>CHAPITRE</b>                            |                    |                     |
|                 | Solde d'exécution d'investissement reporté | 0,00 €             | 0,00 €              |
| <b>021</b>      | Virement de la section de fonctionnement   | 74 380,00 €        | 0,00 €              |
|                 | <b>Total RECETTES</b>                      | <b>74 380,00 €</b> | <b>0,00 €</b>       |
|                 | <i>Niveau de réalisation</i>               |                    | <b>0,00 %</b>       |
|                 | <b>Résultat sur l'exercice (déficit)</b>   |                    | <b>- 2 260,00 €</b> |
|                 | <b>Résultat antérieur reporté</b>          |                    | <b>0,00 €</b>       |
|                 | <b>Résultat cumulé (déficit)</b>           |                    | <b>- 2 260,00 €</b> |

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)</b>            | <b>- 2 260,00 €</b> |
| <b>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)</b> | <b>- 2 260,00 €</b> |



## Compte Administratif 2019

### Budget annexe

### ZAC des Guinottes

Le budget annexe ZA des Guinottes voté pour la première fois en 2019 concerne uniquement les écritures passées suite à la fin de la concession d'aménagement d'une part et à la reprise des écritures comptables faites au budget principal. Concrètement la CCPH dispose à ce jour d'un stock de terrain de 30 000 m<sup>2</sup> à commercialiser et est en attente de financement de l'État sur l'aménagement de la plateforme.

Cela explique que pour ce budget élaboré en comptabilité de stock, la section de fonctionnement est équilibrée tandis que la section d'investissement est déficitaire dans l'attente de percevoir les recettes.

## Fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 1 397 471,25 € ce qui représente 59,81 % des crédits votés. Les recettes s'élèvent au même montant que les dépenses soit 1 397 471,25 €.

La section de fonctionnement se solde donc à 0,00 €.

| DEPENSES                                   |                       | 2019                  |                |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------|
| CHAPITRE                                   | Budgétisé             | Réalisé               |                |
| 011 Charges à caractère général            | 1 568 284,00 €        | 1 397 471,25 €        |                |
| 023 Virement à la section d'investissement | 768 284,00 €          | 0,00 €                |                |
| <b>Total DEPENSES</b>                      | <b>2 336 568,00 €</b> | <b>1 397 471,25 €</b> |                |
| <b>Niveau de réalisation</b>               |                       |                       | <b>59,81 %</b> |

| RECETTES                                 |                       | 2019                  |                |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------|
| CHAPITRE                                 | Budgétisé             | Réalisé               |                |
| 002 Excédent antérieur reporté           | 0,00 €                | 0,00 €                |                |
| 042 Opérations d'ordre entre sections    | 1 568 284,00 €        | 1 397 471,25 €        |                |
| 77 Produits exceptionnels divers         | 768 284,00 €          | 0,00 €                |                |
| <b>Total RECETTES</b>                    | <b>2 336 568,00 €</b> | <b>1 397 471,25 €</b> |                |
| <b>Niveau de réalisation</b>             |                       |                       | <b>59,81 %</b> |
| <b>Résultat sur l'exercice (déficit)</b> |                       |                       | <b>0,00 €</b>  |
| <b>Résultat antérieur reporté</b>        |                       |                       | <b>0,00 €</b>  |
| <b>Résultat cumulé</b>                   |                       |                       | <b>0,00 €</b>  |

## Investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 397 471,25 €, et les recettes à 800 000,00 €.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 597 471,25 €.

| DEPENSES                     |                                   | 2019                  |                       |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                     |                                   | Budgétisé             | Réalisé               |
| 040                          | Opérations d'ordre entre sections | 1 568 284,00 €        | 1 397 471,25 €        |
| <b>Total DEPENSES</b>        |                                   | <b>1 568 284,00 €</b> | <b>1 397 471,25 €</b> |
| <i>Niveau de réalisation</i> |                                   |                       | <b>89,11 %</b>        |

| RECETTES                                 |  | 2019                  |                       |
|--|--|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                 |  | Budgétisé             | Réalisé               |
| 001                                      | Solde d'exécution d'investissement reporté | 0,00 €                | 0,00 €                |
| 021                                      | Virement de la section de fonctionnement   | 768 284,00 €          | 0,00 €                |
| 16                                       | Emprunt et dettes assimilées               | 800 000,00 €          | 800 000,00 €          |
| <b>Total RECETTES</b>                    |  | <b>1 568 284,00 €</b> | <b>800 000,00 €</b>   |
| <i>Niveau de réalisation</i>             |  |                       | <b>51,01 %</b>        |
| <b>Résultat sur l'exercice (déficit)</b> |  |                       | <b>- 597 471,25 €</b> |
| <b>Résultat antérieur reporté</b>        |  |                       | <b>0,00 €</b>         |
| <b>Résultat cumulé (déficit)</b>         |  |                       | <b>-597 471,25 €</b>  |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)</b> | <b>- 597 471,25 €</b> |
|--|-----------------------|

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)</b> | <b>- 597 471,25 €</b> |
|---|-----------------------|

Les différents services sont regroupés en différents pôles autour du Directeur Général dont le pôle Moyens Généraux qui regroupe les services Ressources humaines, Finances, Comptabilité et Secrétariat général ainsi que l'accueil des publics.

## Statistiques annuelles de l'accueil – Année 2019

Standard téléphonique : **7 078**  
Accueil physique : **3 767**  
Courriers reçus : **5 183**  
Courriers envoyé : **11 170**  
Permanence SOLIHA : **11**

### > 2019 en quelques chiffres

Au 31 décembre 2019, l'état des effectifs est le suivant :

- **105** agents titulaires soit **84.37** ETP
- **24** agents contractuels soit **11.94** ETP
  - **3** CDI soit **1.56** ETP
  - **7** Contractuels sur emplois vacants soit **2.01** ETP
  - **5** Contractuels pour remplacement d'agents absents soit **4.85** ETP
  - **9** Contractuels pour renfort d'activité soit **3.52** ETP
  - **7** CUI/CAE soit **4.73** ETP

-----  
Soit un total **101,04** ETP pour **136** agents

### Volet carrières

- 543 arrêtés
- 142 contrats
- 3 comités techniques
- 1 CHSCT

### Volet paie

- 1 961 paies

### Volet formation

- 72 agents sont partis en formation
- 366 jours de formation
- **Budget formation** : 13 845 €

### Volet social

#### Chèques vacances

- 6 500 chèques distribués pour 109 bénéficiaires

#### Mutuelle

- 81 bénéficiaires au 31/12/2019

#### Comité des œuvres sociales

- Subvention de 25 543 € versée au COS (Bon de Noël, bons de rentrées, sorties, chèques lire et disques, cartes fracas)

#### Allocations vacances

- 2 042,68 € versés pour 17 bénéficiaires

### Marchés publics

Pour l'année 2019, on dénombre 532 marchés répartis comme suit :

- 150 marchés de services
- 43 marchés de travaux
- 339 marchés de fournitures

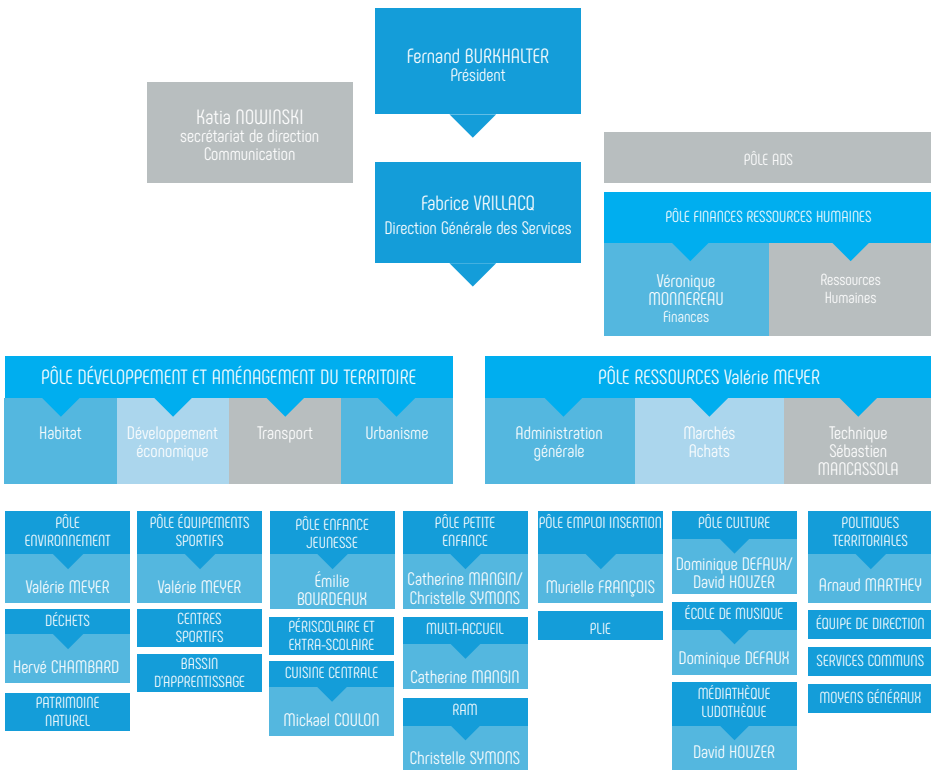
### Finances – Comptabilité

- 4 329 mandats
- 1 183 titres

#### 32 392 factures émises :

- Ordures ménagères : 24 561
- Périscolaire : 5 726
- École de Musique : 1 482
- Multi-accueil : 623

# Organigramme



## Les agents fêtent les pulls moches

A l'occasion de la journée mondiale du pull moche le 20 décembre, le Directeur Général des Services a invité les agents de la CCPH à porter un pull moche afin de créer un moment de bonne humeur et de cohésion à la veille des fêtes de fin d'année.

Pour cette première initiative, les agents de tous les services ont joué le jeu et cela a permis d'apporter une belle touche de légèreté et d'autodérision.



## Le mot du Directeur Général des Services



Si l'année 2018 a été une année très intense en matière d'investissements et de création de nouveaux équipements, 2019 est naturellement une année très riche en termes d'offre de nouveaux services dont tout le territoire peut désormais se réjouir : nos associations pratiquent leurs activités sportives au nouveau Gymnase du Champ de Foire flambant neuf, nos enfants apprennent à nager dans notre magnifique bassin d'apprentissage de la natation, la voie du tram très plébiscitée, accueille un nombre impressionnant de promeneurs et de cyclistes, la nouvelle déchetterie est prise d'assaut quotidiennement et les activités circassiennes animent avec réussite le Pays d'Héricourt.

La Communauté de communes embrasse désormais des champs d'intervention très nombreux en s'adressant à tous les habitants qui vivent dans le Pays d'Héricourt et qui bénéficient d'un panel très important de services qui sont illustrés dans ce rapport d'activité.

Nous œuvrons chaque jour également pour renforcer davantage encore notre tissu économique en activant tous les leviers à notre disposition et dynamiser par là même le Pays d'Héricourt en termes d'emploi et de politique en faveur de l'insertion de nos publics.

Nous accompagnons toute l'année le tissu associatif à travers la mise à disposition de nos équipements ou le soutien aux manifestations culturelles et sportives.

Je salue ici le travail remarquable de l'ensemble des services qui année après année mettent en œuvre avec une implication exemplaire toutes les politiques décidées par les élus et je me réjouis qu'à l'occasion de ce rapport d'activité, nous mettions en lumière l'engagement de tous les collaborateurs de notre communauté de communes qui exercent leur métier souvent avec passion et toujours avec l'exigence de produire un service public de qualité auquel nous sommes collectivement attachés.

L'ensemble des services est pleinement mobilisé aux côtés des élus communautaires pour œuvrer à la réussite de l'aménagement, du développement et de l'animation du Pays d'Héricourt.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce rapport d'activité de l'année 2019.

Fabrice VRILLACO  
Directeur Général des Services

**pays**  
**d'Héricourt**  
communauté de communes

Maison du Territoire  
3 rue Niemöller  
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70  
fax : 03 84 46 98 71

[contact@payshericourt.fr](mailto:contact@payshericourt.fr)

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)



AIBRE  
BELVERNE  
BREVILLERS  
BUSSUREL  
CHAGEY  
CHALONVILLARS  
CHAMPEY  
CHAVANNE  
CHENEBIER  
COURMONT  
COISEVAUX  
COUTHENANS  
ÉCHENANS S/MT VAUDOIS  
ÉTOBON  
HÉRICOURT  
LAIRE  
LEVERNOY  
LUZE  
MANDREVILLARS  
SAULNOT  
TAVEY  
TRÉMOINS  
VERLANS  
VILLERS SUR SAULNOT  
VYANS LE VAL